

PAR COURRIEL

Québec le 14 avril 2022

Objet : Demande d'accès n° 2022-02-122 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 14 février dernier, concernant les autorisations et les documents qui en font partie intégrante concernant le parc industriel des Carrefours à Trois-Rivières ainsi que toutes les communications entre la Ville de Trois-Rivières et le Ministère à ce sujet.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport d'analyse du 22 janvier 2014, 13 pages;
2. 40-55 partie 1, 37 pages;
3. 40-55 partie 2, 23 pages;
4. Rapport d'analyse 402080016, 3 pages;
5. Rapport d'analyse du 10 janvier 2020, 2 pages;
6. Courriel du 11 décembre 2017, 4 pages;
7. Courriel du 5 octobre 2020, 8 pages;
8. Courriel du 4 novembre 202, 3 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 22, 37, 48, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que certains documents relèvent davantage du/de (organisme public). En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous devons vous référer à la personne responsable de l'application de la Loi au sein de cet organisme :

Me Marie-Claude Fugère
Assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville C.P. 368

... 2

Trois-Rivières (QC) G9A 5H3

Tél. : 819 374-2002 #1223

Télec. : 819 372-4636

accesinformation@v3r.net

De plus, après vérification auprès des différents intervenants, nous sommes dans l'incapacité de retracer certains documents demandés.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Caroline Caron, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel caroline.caron@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 11

c. c. Accès à l'information - Mauricie dr04acces@environnement.gouv.qc.ca

**RAPPORT D'ANALYSE
CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de la Mauricie et du Centre du Québec

DATE : 22 janvier 2014

**NOM ET ADRESSE
DU REQUÉRANT :** Ville de Trois-Rivières
1325, Place de l'Hôtel-de-Ville
Trois-Rivières (Québec) G9A 4S7

Personne à contacter :
M. Dominic Thibeault
819-372-4641 #2339
dominic.thibeault@v3r.net

OBJET : Intervention dans un marais, des marécages et des tourbières dans le
cadre d'un développement industriel

N/REF : 7470-04-01-00370-01
401 103 851

HISTORIQUE

Le système SAGO a été consulté le 1^{er} octobre 2013. Outre la demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation, aucune autres intervention ou infraction n'est consignée au système.

NATURE ET JUSTIFICATION DU PROJET

La ville de Trois-Rivières souhaite développer un parc industriel à l'intersection des autoroutes 40 et 55. La zone d'étude est formée d'un polygone de 328,17 ha et abrite plusieurs associations végétales et milieux humides (Figure 1). Au total, les consultants ont répertorié 2,4 ha de marais, 34,28 ha de tourbière et 71,08 ha de marécages, pour un total de 107,76 ha de milieux humides.

Le projet se localise sur les lots 1 129 527, 1 129 528, 1 129 555 à 1 129 576, 1 129 600 à 1 129 612, 1 129 627, 1 129 628, 1 129 644, 1 129 646, 1 129 647, 1 132 048 à 1 132 051, 1 132 075, 1 132 081, 2 852 435, 4 520 285, 4 521 728, 4 521 729, 4 636 146 et 5 073 581, cadastre du Québec, dans la ville de Trois-Rivières

MILIEU HYDRIQUE

L'étude environnementale présentée dans cette demande a été faite par le Groupe Synergis, mais intègre aussi le résultat de deux autres inventaires datant de 2006¹ et 2009² (figure 2).

L'inventaire terrain mené par Synergis a été précédé d'une photo-interprétation de la zone d'étude de même qu'une analyse du rapport de Bélanger et coll. (2006). Cette première phase a permis d'orienter les inventaires sur le terrain en fonction des éléments hydrologiques, floristiques, topographiques et anthropiques qui ont pu être préalablement identifiés. Par la suite, la validation terrain de la zone d'étude photos interprétées (Figure 3) s'est étalée sur 10 jours d'inventaire entre le 9 et 28 mai 2012 (tracé de l'inventaire printanier en bleu) et deux autres jours les 12 et 13 novembre 2012 (tracé de l'inventaire automnal en noir).

Notons que le tracé emprunté par le Groupe Synergis est moins détaillé dans la portion de la zone d'étude couverte dans le rapport de AECOM (2009). La raison est que dans cette zone, la ville (et le MDDEFP) a jugé que l'effort d'échantillonnage et la précision des relevés étaient suffisamment bons pour être considérés dans l'analyse de la demande. Synergis a cependant validé certaines informations dans leur

¹ Bélanger, S., G. Bourgelat et M. Ouellette. 2006. Étude des milieux naturels significatifs du Carrefour 40 et 55 à Trois-Rivières. Rapport préparé par Simon Bélanger Consultant pour la Ville de Trois-Rivières, Québec, 32 p. **Note :** Ce rapport est joint au présent dossier 40-55 mais ne fait pas parti intégrante de la demande de certificat d'autorisation déposée par la ville de Trois-Rivières.

² Lacroix, G. et D. Lachance, 2009. Caractérisation environnementale. Zone industrielle au Carrefour 40-55. Ville de Trois-Rivières. AECOM Tecscult Inc. 22 pages + annexes.

inventaire automnal en liens avec la présence de milieux humides et d'espèces à statut particulier qui n'aurait pas été répertorié par AECOM.

Dans son étude de 2009, AECOM a pu délimiter précisément la tourbière boisée de même que son « lagg », qui au fond, a été identifié comme étant un marécage (Figure 4). À partir de 225 sondages pédologiques, les biologistes ont pu délimiter précisément le cœur de la tourbière boisée. Les MH-9, MH-10 et MH-11 ont sensiblement le même cortège floristique (Sapin baumier (*Abies balsamea*), érable rouge (*Acer rubrum*), thuya occidental (*Thuja occidentalis*), némopanthé mucroné (*Nemopanthus mucronatus*)), mais ce qui distingue le MH-11 des deux autres est son épaisseur de matière organique de plus de 30 cm. Toutefois, bien que le consultant ait identifié les MH-9 et MH-10 comme étant des marécages, il considère qu'ils font partie du lagg de la tourbière MH-11. Néanmoins, les MH-9 et MH-10, sur la base de l'épaisseur de matière organique, ont été comptabilisés comme marécages.

Par ailleurs, deux cours d'eau principaux (affluents de la rivière aux Sables) traversent la zone d'étude et prennent tous les deux leurs sources dans les tourbières localisées dans le secteur de l'aéroport. Le CD-1 est d'une largeur d'environ 4 m et le CD-2 d'environ 1 mètre. Les deux cours d'eau sont entièrement naturels et pour lesquelles AECOM n'a détecté aucune trace historique de travaux de redressement, de remblai, de sur-creusement ou de reprofilage. Les autres cours d'eau sont considérés intermittents et prennent leur source directement du MH-11 et se rejettent dans le CD-2, excepté pour les CD-4, CD-5 et CD-6 qui eux, se rejettent dans le CD-1. Le 14 novembre 2013, une visite terrain nous a permis de constater que l'amont du CD-5 a été creusé de main d'homme et que par conséquent, il s'agirait d'un fossé.

Complexes humides

Lors des dix jours d'inventaires du Groupe Synergis couvrant la zone nord-est du futur parc industriel, ceux-ci ont déterminé la présence de 9 milieux humides, dont un complexe humide majeur de 85,1 ha (Complexe humide A) (Figure 5), composé d'une multitude de milieux humides de fortes valeurs écologiques (tourbières, marais et marécages), inter relié par un réseau hydrologique de petits cours d'eau intermittents. La grande tourbière qui le compose est de type minérotrophe et constitue à l'échelle régionale, un habitat peu commun. De plus, la zone marécageuse située à l'est de la rivière aux Sables est composée d'une codominance de frênes noirs, d'ormes d'Amérique et d'érable rouge, la seule association du genre dans ce secteur de Trois-Rivières.

Le complexe B a quant à lui une superficie de 1,85 ha et est constitué de petits marécages et marais isolés l'un de l'autre. La forme de ce complexe est irrégulière et étroite, augmentant sa vulnérabilité aux perturbations. Ce complexe, comparativement au A, a une valeur écologique beaucoup plus faible ayant subi de fortes perturbations dues à la présence d'un chemin de terre en plein milieu de celui-ci. Un cours d'eau reliant ces deux derniers complexes a été répertorié par Synergis. Toutefois, lors d'une visite terrain en juin dernier, nous avons pu constater qu'il s'agit d'un écoulement de surface sans lit d'écoulement clairement défini et situé à même un chemin sablonneux de VTT et qui, par conséquent, ne représente aucun potentiel d'habitat faunique.

Finalement, le complexe C couvre une superficie de 0,38 ha, et est composé d'une mince ligne marécageuse en liens hydrologiques avec la rivière aux Sables. Sa forme irrégulière et étroite rend ce complexe vulnérable aux perturbations environnantes.

En plus des complexes humides, le consultant a répertorié 9 milieux humides isolés allant d'une superficie de 0,05 ha à 2,51 ha. Il s'agit presque tous de marécage arborescent composé d'érables rouges (un type de milieu humide très commun à l'échelle régionale), mis à part le MH-06, une tourbière de 0,28 ha et le MH-08, un marécage arbustif, composé d'aulnes rugueux. Donc, le site du parc industriel 40-55 couvrant 328,05 ha comprend 3 complexes humides et 9 milieux humides isolés totalisant 107,76 ha, soit 32,8% de la superficie totale du site (tableau 2).

Des pédons ont été relevés par le consultant Synergis dans la zone qu'il a inventoriée. Un dépôt important de tourbe (100 cm et plus) a été relevé à l'ouest de la zone à l'étude qui au fond, est la continuité du MH-11 relevé par AECOM dans la portion Ouest du parc industriel. Ce complexe tourbeux important sera presque entièrement conservé. De plus, deux autres tourbières sont présentes (Figure 5) à l'extrême nord et l'extrême est de la zone d'étude. Ces dépôts tourbeux ont une végétation semblable aux autres marécages des peuplements mixtes du secteur à l'exception qu'il possède plus de 30 cm de matière organique. Finalement, le MH-03, est une tourbière de plus faible importance et d'une superficie de 0,29 ha, situé au sud-est de la zone d'étude.

SÉQUENCE D'ATTÉNUATION ÉTIER-MINIMISER-COMPENSER

Il faut souligner d'entrée de jeu que le requérant a considéré avant tout la valeur écologique des milieux humides dans l'élaboration de son plan directeur. En effet, un effort d'évitement important a été fait pour que les cours d'eau et complexes humides d'importance s'harmonisent avec le développement industriel. Tel qu'illustré à la figure 6, les zones de forte valeur écologique ont été évitées. Il est aussi intéressant de voir

que les liens entre la grande tourbière et la rivière aux Sables ont été gardés intacts. De plus, presque la totalité du MH-05, situé entre les branches nord et sud de cette rivière sera évité.

Pour minimiser les impacts de l'implantation d'un parc industriel sur les écosystèmes naturels en place, le requérant a prévu le maintien des liens hydrologiques reliant les différents complexes humides du secteur. Considérant que la pente naturelle du futur parc industriel s'écoule vers le sud-ouest, il était primordial d'assurer une libre circulation hydraulique de l'extrémité nord-est du parc, jusqu'à la rivière aux sables, le cours d'eau récepteur de l'ensemble de la zone d'étude. Plus concrètement, un lien hydrique d'environ 200 m de large sera aménagé entre le bloc 3 et 1 (Figure 7). En plus d'assurer un lien hydrique, des ponceaux surdimensionnés seront aménagés pour permettre la circulation de la petite faune. Un autre lien hydrique du même type sera aménagé entre les blocs 3 et 4 de même qu'entre les blocs 2 et 3, le long de l'emprise d'Hydro-Québec, à l'extrême nord du parc industriel. L'idée de ces liens hydriques est d'améliorer ou de recréer des liens entre les complexes d'importance pour qu'ultimement, une bonne circulation hydrique et faunique soit assurée du nord-est du parc jusqu'à la rivière aux Sables.

Le requérant a également élargi la bande riveraine des deux cours d'eau principaux du parc industriel à 30 m de part et d'autre sur presque la totalité des branches sud et nord de la rivière aux Sables. En plus de minimiser les perturbations potentielles sur l'habitat faunique et floristique, cet élargissement permet entre autres de protéger de facto la majeure partie du complexe humide C. Il faut spécifier que la rivière aux Sables prend sa source au nord du parc industriel. Considérant la faune riche qui l'abrite, il est primordial de lui assurer une bonne qualité d'eau et d'habitat malgré le développement projeté.

Considérant la quantité de petits marécages filiformes ou de faible superficie présente dans la zone d'étude, il est évident que le requérant ne pouvait éviter chaque milieu humide. Toutefois, un effort légitime a été fait pour remblayer seulement les marécages communs dont la rareté au niveau régional a été jugée faible par le consultant.

Par ailleurs, les précautions d'usages en liens avec l'utilisation de machinerie en périphérie de milieux hydriques et naturels seront prises. Notamment, les milieux humides conservés et cours d'eau seront clairement délimités sur le terrain, le déplacement de la machinerie à proximité des zones sensibles conservées sera restreinte au strict minimum, des barrières à sédiments seront installées le long des milieux humides et cours d'eau pour éviter leur ensablement, des trousseaux de récupération d'urgence de récupération d'hydrocarbures seront présents en tout temps lors des travaux, la machinerie sera en bon état et le remplissage des réservoirs d'hydrocarbures sera fait à plus de 20 mètres de tout cours d'eau et autres milieux sensibles.

IMPACTS SUR LE MILIEU HYDRIQUE

Le plan directeur final illustré à la figure 6 montre le développement projeté pour le projet industriel 40 - 55. Au total, 94,3% de la tourbière minérotrophe sera conservée, de même que 68,7% des marécages, pour un total de 81,16 ha mis en conservation.

Type de MH	Conservé		Détruit		Total (ha)
	ha	%	ha	%	
Tourbière	32,34	94,3	1,94	5,7	34,28
Marécage	48,82	68,7	22,26	31,3	71,08
Marais	0	0	2,4	100	2,40
Total	81,16	75,3	26,6	24,7	107,76

Tableau 1 Superficie de milieux humides conservés vs détruits pour le parc industriel 40-55

COMPENSER LES IMPACTS NÉGATIFS

Pour pallier la perte de 26,6 ha de milieux humides, le requérant a proposé plusieurs mesures de compensations. D'abord, l'ensemble des milieux humides évités, soit 81,16 ha de tourbière et marécages seront mis en conservation via un changement de zonage. De plus, 40,92 ha de marécages, tourbière et bande riveraine seront zonés aire écologique. Ce type de zonage municipal, bien que moins restrictif, assurera une certaine protection des milieux humides. En effet, seulement quelques types d'aménagement sont compatibles avec ce zonage, tels que sentier pédestre, bassin de rétention, belvédère, etc. La ville nous a toutefois confirmé que dans l'éventualité où un bassin de rétention serait aménagé dans une aire écologique, celui-ci serait situé à l'extérieur de tout milieu humide, cours d'eau ou bande riveraine.

Mis à part cette mise en conservation, la ville s'est engagée à aménager un marais artificiel de 3,5 ha situé dans une zone déjà perturbée. Cette zone ayant subi des coupes forestières dans les 5 dernières années est déjà localisée sur un dépôt de matière organique de plus de 30 cm ce qui assure des conditions optimales pour la remise en état du milieu. Par ailleurs, la ville de Trois-Rivières a également offert une contribution financière de 10 000\$ à la Fondation Trois-Rivières pour un développement durable pour un projet de mise en valeur de la tourbière Red Mill, dans le secteur Sainte-Marthe-du-Cap. Bien que cette tourbière ne soit pas située dans le même secteur que le parc industriel 40-55, il s'agit néanmoins d'une des

tourbières les plus riches du territoire de la ville de Trois-Rivières. La contribution financière servira entre autres à rendre accessible un point d'observation adjacent à la tourbière Red Mill dans le but de mettre en valeur le potentiel ornithologique du secteur. Finalement, la ville de Trois-Rivières s'est également engagée à verser un autre 10 000\$ pour la conservation de l'habitat de l'omble de fontaine dans la rivière aux sables. Ce projet consisterait à faire des aménagements pour l'omble de fontaine (frayère, aire d'alevinage, etc.). Le secteur du parc des Seigneurs a déjà été ciblé pour faire ce projet.

	Superficie		
	m ²	ha	%
Conservation naturelle (usages restreints)	825 799	82,58	25,2
Aire écologique (usages compatibles)	418 512,3	41,8525	12,8
Superficie constructible	2 036 233,7	203,6275	62,1
Superficie protégée	1 238 261,3	124,43	37,9
Superficie totale	3 280 545	328,05	100

Tableau 2 Superficie protégé vs constructible pour le parc industriel 40-55

ESPÈCES À STATUT PARTICULIER

Des recherches actives ont été menées par le consultant au printemps et à l'automne 2012 dans le but de localiser toute espèce floristique ou faunique ayant un statut menacé ou vulnérable ou susceptible d'être désigné ainsi. En fonction des habitats de la zone d'étude, le consultant a ciblé onze espèces à statut particulier pouvant potentiellement être présente dans celle-ci. De la recherche active pendant 12 jours entre le 9 et 28 mai 2012 de même que les 12 et 13 novembre 2012 n'ont pas permis d'observer de telles occurrences, excepté quelques populations de matteeuie fougère à l'autruche. Ces populations ont été répertoriées à quelques endroits, mais plus spécifiquement art. 22, dans un secteur qui sera protégé.

Au niveau faunique, cinq nids de salamandre à quatre orteils, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable ont été répertorié par le consultant dans la zone d'étude. Sur ces cinq, deux seront protégés. Toutefois, il faut spécifier que l'effort d'échantillonnage automnal a été axé sur les zones de développement. Les secteurs déjà protégés ont été moins couverts par l'inventaire faunique. En plus de ces nids répertoriés par le consultant, trois autres nids ont été répertoriés par le MRN. Sur ces trois, un seul sera affecté par le projet. Mis à part la salamandre à quatre orteils, une occurrence de couleuvre verte est répertoriée au CDPNQ au nord de l'emprise d'Hydro-Québec, à l'extrémité nord-ouest du parc projeté. Toutefois, cette occurrence est située à l'extérieur de la zone d'étude et aucune observation supplémentaire n'a été faite dans le cadre des inventaires fauniques et floristiques menés par les consultants.

CALENDRIER DES TRAVAUX

Le développement du parc industriel 40-55 est prévu se faire sur un horizon de dix à vingt ans, en fonction de la demande d'entreprises pour les terrains offerts.

LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Négatif

Au final, les projets industriels qui seront mis en place dans la zone d'étude auront nécessairement un impact sur la faune, la flore et les milieux humides. En effet, le développement dans un secteur forestier a souvent pour conséquence de modifier l'habitat de façon importante.

Positif

Certains impacts engendrés par le projet peuvent être considérés positifs pour l'environnement. En effet, la mise en conservation à perpétuité d'un réseau de milieux humides important (incluant des bandes de protection terrestre) assurera le maintien de corridors fauniques et du régime hydrique du secteur.

LES ÉTUDES ET RECHERCHES

BOULIANNE, H., D. NOURRY et M. LEVASSEUR, 2012. Étude environnementale complémentaire dans le parc industriel 40-55 à Trois-Rivières. Volume 1 : Caractérisation complémentaire du milieu. Rapport technique du Groupe Synergis (ENVC-1112-3014), 25 pages + annexes.

NOURRY, D. et M. LEVASSEUR, 2012. Étude environnementale complémentaire dans le parc industriel 40-55 à Trois-Rivières (Mauricie) – Volume II : Évaluation écologique sommaire. Rapport technique du Groupe Synergis. 43 pages + annexes.

Bélanger, S., G. Bourgelat et M. Ouellette. 2006. Étude des milieux naturels significatifs du Carrefour 40 et 55 à Trois-Rivières. Rapport préparé par Simon Bélanger, consultant pour la Ville de Trois-Rivières, Québec, 32 p.

Lacroix, G. et D. Lachance, 2009. Caractérisation environnementale. Zone industrielle au Carrefour 40-55. Ville de Trois-Rivières. AECOM Tecscult Inc. 22 pages + annexes.

LES EXIGENCES

Légale

Ce projet, à des fins **industrielles**, est assujéti au 2e alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et nécessite l'obtention d'un certificat d'autorisation, puisqu'il implique des interventions dans des **marais, marécage et tourbière**. Il est également assujéti à la loi 71 du fait qu'il y aura des compensations pour la perte de milieux humides.

Technique

L'encadrement du projet de parc industriel s'est fait à partir des documents suivants produits par le MDDEFP :

- Couillard, Line, 2007. Les espèces floristiques menacées ou vulnérables : guide pour l'analyse et l'autorisation de projets en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, Québec, gouvernement du Québec, ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, numéros ISBN, 26 pages;
- Démarche d'autorisation des projets dans les milieux humides assujéti à l'article 22, deuxième alinéa de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- MDDEP. 2012. Les milieux humides et l'autorisation environnementale, direction du patrimoine écologique et des Parcs et Direction des politiques de l'eau. 40 pages + annexes, version juillet 2012.

Administratif

Le requérant a fourni tous les documents et renseignements requis en vertu des articles 7 et 8 du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, en plus de payer les frais applicable au traitement de sa demande en vertu de l'arrêté ministériel concernant la tarification des actes statutaires.

LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Dans le cadre d'une autre demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE (Rue Charles-Mailhot, secteur industriel adjacent au parc 40-55), notons qu'une zone de compensation a déjà été négociée. Cette compensation reste à déterminer plus précisément, mais elle correspondra approximativement à la superficie illustrée en mauve sur la figure 6. Notons que cette superficie n'a pas été comptabilisée dans les mesures de compensation du présent projet.

Des vérifications ont été menées par Mmes Pascale Dombrovski (salamandre à quatre orteils) et Stéphanie Gagnon du secteur faune du MDDEFP concernant la présence d'élément sensible (ravages de cerf, espèces menacées ou vulnérables, frayère, salmonidé, etc.). Mis à part les espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables décrites plus haut, aucune espèce menacée, frayères ou ravages de cerf n'ont été répertoriés dans les bases de données du secteur faune. Toutefois, il est déjà connu que la rivière aux Sables abrite des espèces de salmonidé, renforçant la valeur écologique globale du secteur. En vertu des exigences du MDDEFP en matière de gestion des eaux pluviales, cet élément d'information obligera la ville à prévoir un traitement de 80% des MES contenus dans les eaux pluviales avant leur rejet au cours d'eau récepteur.

ÉLÉMENTS SUPPORTANT LES RECOMMANDATIONS DE L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Considérant que :

- Le projet prévoit la mise en conservation de 81,16 ha de milieux humides sur un total de 107,76 ha, en plus de 43,27 ha de milieux terrestre servant de zone tampon entre les milieux humides protégés et les zones de développement industriel ;
- Les milieux humides de plus forte valeur écologiques (tourbière et réseau de marécage) seront presque entièrement conservés de manière à assurer le maintien de la circulation hydrique et faunique du secteur ;
- Aucune espèce menacée ou vulnérable ne sera affectée par le projet ;
- Un effort a été fait par le requérant pour éviter une bonne partie des nids de salamandre à quatre orteils répertoriés (une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable) ;
- Pour compenser les impacts négatifs reliés au remblaiement de milieux humides, la ville a prévu d'une part restaurer 3,5 ha de milieux humides perturbés par une coupe forestière datant de quelques années et d'autre part, d'injecter 20 000\$ dans différents projets d'aménagement;
- Des précautions en liens avec l'utilisation de la machinerie en périphérie des zones humides conservées seront prises.

LES RECOMMANDATIONS

J'estime que les travaux sont acceptables sur les plans réglementaires et environnementaux et par conséquent, je recommande la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE pour le remblayage d'un marécage d'une superficie totale de 26,6 ha sur les lots 1 129 527, 1 129 528, 1 129 555 à 1 129 576, 1 129 600 à 1 129 612, 1 129 627, 1 129 628, 1 129 644, 1 129 646, 1 129 647, 1 132 048 à 1 132 051, 1 132 075, 1 132 081, 2 852 435, 4 520 285, 4 521 728, 4 521 729, 4 636 146 et 5 073 581, cadastre du Québec, dans la ville de Trois-Rivières.

LE PROGRAMME DE VÉRIFICATION

art. 37

 
Analyse par Hubert Plamondon, biologiste et Jacques Levasseur, ingénieur


Vérifié par Mme Mélanie Bellemare, coordonnatrice
Secteur hydrique et naturel

Annexes

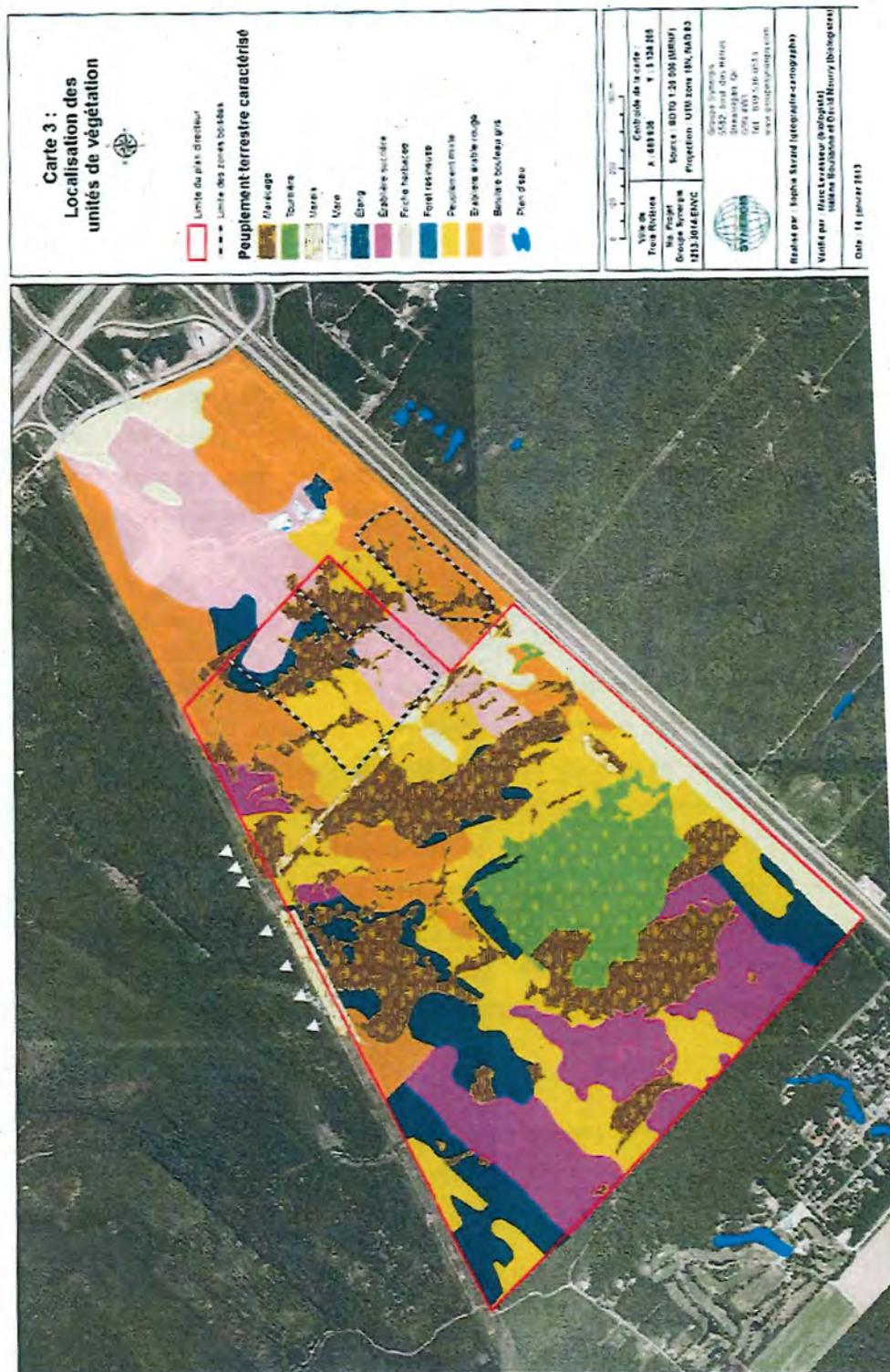


Figure 1 Associations végétales et milieux hydriques relevés dans la zone d'étude (voir p. 13 de l'étude environnementale complémentaire de Synergis, Volume II, jointe au dossier).

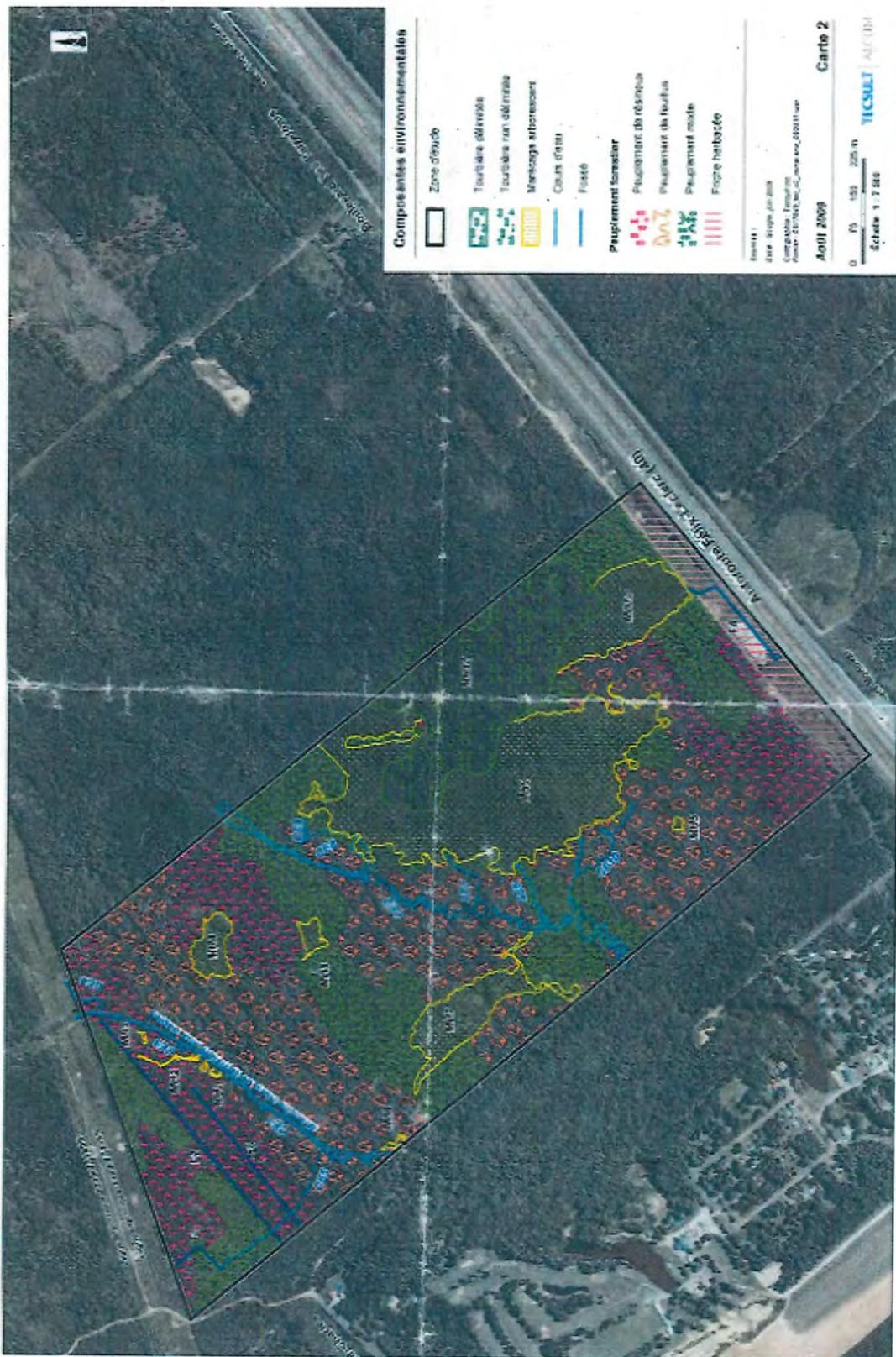


Figure 4 Composantes environnementales du secteur ouest du parc industriel, tel que présenté dans le rapport de 2009 d'AECOM (voir p. 9 du rapport d'AECOM joint au dossier).

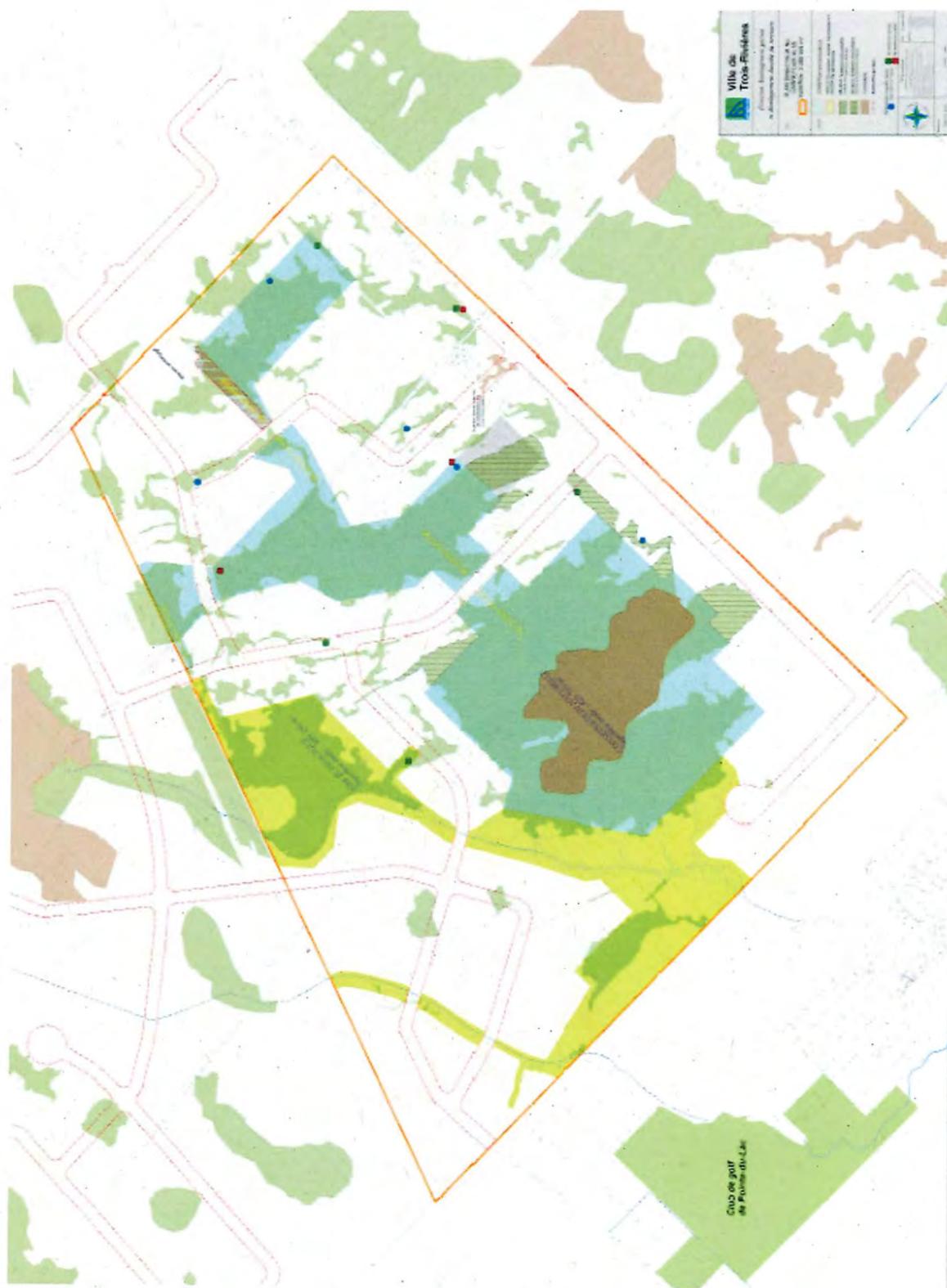


Figure 6 Plan directeur final du parc industriel 40-55 (Voir plan joint au dossier)

Plamondon, Hubert

De: Lachapelle Sonia [slachapelle@v3r.net]
Envoyé: 17 janvier 2014 14:08
À: Plamondon, Hubert
Cc: Lajoie Robert; Thibeault Dominic
Objet: TR: Parc industriel 40-55

art. 48

Sonia Lachapelle
Technicienne - Dessinatrice

Coordination développement immobilier
Division développement durable du territoire
4655, rue st-joseph
C.P. 368
G9A 5H3

slachapelle@v3r.net
Téléphone : 819.372.4641 # 2194
Télécopieur : 819.375.5865

De : Lajoie Robert
Envoyé : 17 janvier 2014 09:43
À : Lachapelle Sonia
Objet : TR: Parc industriel 40-55

Robert Lajoie

Robert Lajoie, urbaniste
Chef Division Développement Durable du Territoire
Dir. Aménagement, Gestion et Développement Durable du Territoire
4655, rue St-Joseph, C.P. 368
Trois-Rivières, Québec, G9A 5H3
Cell. 819-386-1329
Télécopieur 819-375-5865
Courriel rlajoie@v3r.net

De : Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca [mailto:Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca]
Envoyé : 17 janvier 2014 09:09
À : Lajoie Robert
Objet : Parc industriel 40-55

Bonjour Robert,

Tel que convenu, voici ci joint, le cours d'eau en question.

Bonne journée!

Hubert Plamondon, biologiste
Secteur hydrique, naturel et aménagement du territoire
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
tél.: (819) 371-6581, poste 2007
télé.: (819) 371-6987
courriel: hubert.plamondon@mddefp.gouv.qc.ca

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

Plamondon, Hubert

De: Lajoie Robert [rlajoie@v3r.net]
Envoyé: 20 décembre 2013 11:25
À: Plamondon, Hubert
Objet: RE: Lettre d'engagement - Parc industriel 40-55

art. 48

Robert Lajoie

Robert Lajoie, urbaniste
Chef Division Développement Durable du Territoire
Dir. Aménagement, Gestion et Développement Durable du Territoire
4655, rue St-Joseph, C.P. 368
Trois-Rivières, Québec, G9A 5H3
Cell. 819-386-1329
Télécopieur 819-375-5865
Courriel rlajoie@v3r.net

De : Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca [mailto:Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca]
Envoyé : 19 décembre 2013 16:39
À : Lajoie Robert
Cc : Massicotte Daniel; Thibeault Dominic; Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca
Objet : Lettre d'engagement - Parc industriel 40-55

Bonjour Robert,

En l'absence de Dominic, il faudrait que son supérieur (en l'occurrence, toi-même) signe l'engagement concernant le programme de compensation pour le projet 40-55.

Si tu as des questions, n'hésite pas à me contacter. Je suis au bureau toute la journée demain, de même que le 30 décembre prochain. Sinon, ça va aller au 7 janvier 2014.

Bonne fin de journée!

Hubert Plamondon, biologiste
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
tél.: (819) 371-6581, poste 2007
télé.: (819) 371-6987
courriel: hubert.plamondon@mddefp.gouv.qc.ca

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

Plamondon, Hubert

De: Thibeault Dominic [dominic.thibeault@v3r.net]

Envoyé: 9 décembre 2013 13:47

À: Plamondon, Hubert

Objet: RE: 40-55

art. 48

 signatureVille

Dominic Thibeault, biologiste
Coordonnateur développement durable

Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

dominic.thibeault@v3r.net
Tél: 819 372-4641, poste 2339
Cell: 819 692-0918
Télec.: 819 375-5865

De : Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca [mailto:Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca]

Envoyé : 9 décembre 2013 11:44

À : Thibeault Dominic

Objet : 40-55

Bonjour Dominic,

Tel que discuté, voici les superficies calculées en considérant les deux dépôts tourbeux à l'est et au nord du parc, tel que décrit dans ton courriel de vendredi dernier

art. 48

2013-12-19

art. 48

t
,

J'aimerais donc que tu confirmes ces nouvelles superficies.

Par ailleurs, je crois que les superficies d'aire écologique ajoutée (voir pièce jointe) sur le plan du 20 novembre dernier n'ont pas été comptabilisées dans la superficie totale d'aire écologique : les superficies terrestres conservées art. 48 . Est-ce que je me trompe? art. 48

Bonne journée,

Hubert Plamondon, biologiste

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
tél.: (819) 371-6581, poste 2007
télééc.: (819) 371-6987
courriel: hubert.plamondon@mddefp.gouv.qc.ca

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

Plamondon, Hubert

De: Thibeault Dominic [dominic.thibeault@v3r.net]
Envoyé: 15 novembre 2013 16:27
À: Plamondon, Hubert
Cc: Levasseur, Jacques; Lajoie Robert
Objet: Re: RE : Données envoyées depuis MFP-07044936 11/11/2013 15:55

art. 48

Envoyé de mon iPhone

Le 2013-11-15 à 16:10, "Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca"
<Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca> a écrit :

> Bonjour Dominic,
>
> Après discussion avec Jacques, c'est l'option 1 qui devra être retenue. Toutefois,
avant de discuter des superficies précises, il faudra avoir en main le rapport de Julie.
Peu importe, le projet Charles-Mailhot et ses compensations seront traités indépendamment
du projet 40-55, même si les compensations prévues se retrouvent dans la zone du projet
40-55.
>
> Par ailleurs, je n'ai aucun souvenir d'une discussion comme quoi le CA (40-55 ou rue
Charles-Mailhot?) allait être émis au courant de la semaine prochaine.
>
> Salutations,
>
>
> Hubert Plamondon, biologiste
> Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-
Québec
> Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
> 100, rue Laviolette, bureau 102
> Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
> tél.: (819) 371-6581, poste 2007
> téléc.: (819) 371-6987
> courriel: hubert.plamondon@mddefp.gouv.qc.ca
>
> -----Message d'origine-----
> De : Thibeault Dominic [mailto:dominic.thibeault@v3r.net]
> Envoyé : 13 novembre 2013 14:27
> À : Levasseur, Jacques
> Cc : Lajoie Robert; Plamondon, Hubert
> Objet : RE: Données envoyées depuis MFP-07044936 11/11/2013 15:55
>
>
>

art. 48

3

>
>
> Dominic Thibeault, biologiste
> Coordonnateur développement durable
>
> Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire
> 4655 rue Saint-Joseph
> C.P. 368
> Trois-Rivières (Québec)
> G9A 5H3
>
> dominic.thibeault@v3r.net
> Tél: 819 372-4641, poste 2339
> Cell: 819 692-0918
> Téléc.: 819 375-5865
>

>
> -----Message d'origine-----
> De : Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca [mailto:Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca]
> Envoyé : 11 novembre 2013 16:09
> À : Thibeault Dominic
> Cc : Lajoie Robert; Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca
> Objet : TR : Données envoyées depuis MFP-07044936 11/11/2013 15:55
>

> BONJOUR DOMINIC,

>
> SUITE À MON MESSAGE SUR TA BOÎTE VOCALE QUI T'INFORMAIT QUE MOI ET HUBERT SOMMES ALLÉ
AU TERRAIN CET APRÈS-MIDI POUR VOIR DE QUOI À 'L'AIR' LE cd-5 DU RAPPORT DE AECOM DU PARC
INDUSTRIEL 40-55
^
3

art. 37

3

>
> Jacques Levasseur, ing.
> Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-
Québec Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
100, rue Laviolette, bureau 102 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
> tél.: 819 371-6581, poste 2043
> téléc.: 819 371-6987
> courriel: jacques.levasseur@mddefp.gouv.qc.ca
>

>
> -----Message d'origine-----
> De : MDDEP - Région 04 - Trois-Rivières [mailto:Toshiba@mddep.gouv.qc.ca] Envoyé : 11
novembre 2013 15:55 À : Levasseur, Jacques Objet : Données envoyées depuis MFP-07044936
11/11/2013 15:55
>

>
> Numérisé depuis MFP-07044936
> Date : 11/11/2013 15:55
> Pages :1

> Résolution :200x200 DPI

> -----
> Ceci est un scan généré par un multifonctionnel. Veuillez ne pas répondre.

> _____
> Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

> Avertissement aux tiers :

> Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

Plamondon, Hubert

De: Thibeault Dominic [dominic.thibeault@v3r.net]
Envoyé: 2 octobre 2013 18:02
À: Plamondon, Hubert
Cc: Lajoie Robert
Objet: RE: 40/55

art. 48



Dominic Thibeault, biologiste
Coordonnateur développement durable

Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

dominic.thibeault@v3r.net
Tél: 819 372-4641, poste 2339
Cell: 819 692-0918
Télec.: 819 375-5865

De : Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca [mailto:Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca]
Envoyé : 1 octobre 2013 16:08
À : Thibeault Dominic
Cc : Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca
Objet : RE : 40/55

Bonjour Dominic,

Je suis en train d'écrire le rapport d'analyse et bien que tu nous ais informé que les superficies du plan ont priorité sur ceux de ton

2013-12-07

courriel du 9 août dernier, nous allons avoir besoin des superficies exactes (présentés séparément) de tourbière, marais, marécage et étang remblayé et conservé. De plus, la carte 3 du rapport de Synergis de décembre 2012 illustre une tourbière (en vert) beaucoup plus grande en superficie que celle apparaissant sur le plan directeur (en brun). Il faudrait que le tout concorde.

Salutations,

Hubert Plamondon, biologiste

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
tél.: (819) 371-6581, poste 2007
télééc.: (819) 371-6987
courriel: hubert.plamondon@mddefp.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Thibeault Dominic [<mailto:dominic.thibeault@v3r.net>]

Envoyé : 24 septembre 2013 17:45

À : Plamondon, Hubert; Levasseur, Jacques

Cc : Lajoie Robert; Adams Julie

Objet : 40/55

art. 48

art. 48

 signatureVille

Dominic Thibeault, biologiste
Coordonnateur développement durable

Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

dominic.thibeault@v3r.net
Tél: 819 372-4641, poste 2339
Cell: 819 692-0918
Télec.: 819 375-5865

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

Plamondon, Hubert

De: Thibeault Dominic [dominic.thibeault@v3r.net]

Envoyé: 9 août 2013 14:17

À: Levasseur, Jacques

Cc: Lajoie Robert; Adams Julie; Plamondon, Hubert

Objet: RE: Développement du parc industriel 40 - 55 - Demande d'information complémentaire

art. 48

art. 48

art. 48

✘ signatureVille

Dominic Thibeault, biologiste
Coordonnateur développement durable

Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

dominic.thibeault@v3r.net
Tél: 819 372-4641, poste 2339
Cell: 819 692-0918
Télec.: 819 375-5865

De : Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca [<mailto:Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca>]
Envoyé : 19 juin 2013 13:05
À : Thibeault Dominic
Cc : Lajoie Robert; Adams Julie; Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca
Objet : TR : Développement du parc industriel 40 - 55 - Demande d'information complémentaire

Bonjour Dominic,

Suite à la réception, en date du 28 février 2013, de votre demande de certificat d'autorisation dans le cadre du développement du parc industriel 40-55 dans le secteur Trois-Rivières Ouest, et à l'analyse qui en a été faite, nous avons quelques commentaires et interrogations à vous soumettre afin d'obtenir plus de précisions pour s'assurer de l'acceptabilité environnementale du projet et délivrer, le cas échéant, le certificat d'autorisation requis.

Voici:

1- Il faudrait préciser les différentes superficies affectées par le projet.

art. 48

2013-12-07

Il faudrait nous spécifier les différentes superficies suivantes:

- Superficies totales des milieux humides par type sur tout le site du futur parc industriel;
- superficies de milieux humides affectés par le projet, par type;
- superficies de milieux humides conservées par type;
- superficies terrestres conservées incluant les bandes riveraines.

2- Le milieu humide MH-04 ne fait plus partie de la conservation. Initialement, un cours d'eau reliait ce milieu à la rivière aux Sables et suite à une visite de terrain, ce cours d'eau serait inexistant selon le consultant. Considérant le cheminement d'inventaire automnal fait dans ce secteur (carte 2 du rapport de Synergis de décembre 2012), il y aurait lieu de valider de nouveau la présence de ce cours d'eau. L'unicité de ce marécage arborescent (MH-04) est moyennement élevée et

art. 37

, si existantes;

3- La tourbière mise en conservation naturelle est la zone à plus forte valeur écologique du parc projeté.

art. 37

; En l'occurrence, un effort supplémentaire pour implanter une certaine bande tampon autour de la tourbière permettrait de minimiser l'assèchement de cette dernière et assurerait le maintien à long terme de son intégrité. Dans la figure jointe au courriel, nous avons ciblé une zone qui pourrait être délaissée pour qu'en échange, une bande tampon minimale puisse être ajoutée à certains endroits périphériques de la tourbière ;

4 - Nous réitérons l'importance de délimiter de façon visible les milieux humides à conserver ainsi que les bandes de cours d'eau, préalablement au début des travaux, tel que mentionné à l'annexe 4 de la demande. De plus, lors des travaux à proximité des milieux humides et des cours d'eau, on devrait utiliser pour les composantes hydrauliques de la machinerie de l'huile hydraulique végétale ou synthétique biodégradable;

5 - Dans le courriel du 7 janvier 2013, il

art. 48

On ne retrouve pas cette mesure à l'annexe

4 de la demande...;

6 - En ce qui concerne les mesures de compensations proposées à l'annexe 4, nous ne sommes pas contre

art. 48

, mais ces projets ne peuvent être considéré comme des compensations pour la perte de milieux humides dans le bassin versant. On devrait plutôt viser des projets de restauration, de mise en valeur ou de restauration de milieux humides conservés, si applicable, à l'intérieur du bassin versant de la rivière aux Sables. Dans le cadre de l'opération 'bioblitz', vous avez certainement pu cibler des actions et secteurs problématiques qui pourraient être intégrés au programme de compensation pour rehausser la valeur de la rivière aux Sables.

Salutations,

Jacques Levasseur, ing.

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
tél.: (819) 371-6581, poste 2043
télééc.: (819) 371-6987
courriel: jacques.levasseur@mddep.gouv.qc.ca

Hubert Plamondon, biologiste
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
tél.: (819) 371-6581, poste 2007
télééc.: (819) 371-6987
courriel: hubert.plamondon@mddep.gouv.qc.ca

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

Plamondon, Hubert

De: Thibeault Dominic [dominic.thibeault@v3r.net]

Envoyé: 12 juillet 2013 16:13

À: Levasseur, Jacques

Cc: Lajoie Robert; Adams Julie; Plamondon, Hubert

Objet: RE: Développement du parc industriel 40 - 55 - Demande d'information complémentaire

art. 48

art. 48

 signatureVille

Dominic Thibeault, biologiste
Coordonnateur développement durable

Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

dominic.thibeault@v3r.net
Tél: 819 372-4641, poste 2339
Cell: 819 692-0918
Télec.: 819 375-5865

De : Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca [mailto:Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca]

Envoyé : 19 juin 2013 13:05

À : Thibeault Dominic

Cc : Lajoie Robert; Adams Julie; Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca

Objet : TR : Développement du parc industriel 40 - 55 - Demande d'information complémentaire

Bonjour Dominic,

2013-12-07

Suite à la réception, en date du 28 février 2013, de votre demande de certificat d'autorisation dans le cadre du développement du parc industriel 40-55 dans le secteur Trois-Rivières Ouest, et à l'analyse qui en a été faite, nous avons quelques commentaires et interrogations à vous soumettre afin d'obtenir plus de précisions pour s'assurer de l'acceptabilité environnementale du projet et délivrer, le cas échéant, le certificat d'autorisation requis.

Voici:

1- Il faudrait préciser les différentes superficies affectées par le projet.

art. 48

Il faudrait nous spécifier les différentes superficies suivantes:

- Superficies totales des milieux humides par type sur tout le site du futur parc industriel;
- superficies de milieux humides affectés par le projet, par type;
- superficies de milieux humides conservées par type;
- superficies terrestres conservées incluant les bandes riveraines.

2- Le milieu humide MH-04 ne fait plus partie de la conservation. Initialement, un cours d'eau reliait ce milieu à la rivière aux Sables et suite à une visite de terrain, ce cours d'eau serait inexistant selon le consultant. Considérant le cheminement d'inventaire automnal fait dans ce secteur (carte 2 du rapport de Synergis de décembre 2012), il y aurait lieu de valider de nouveau la présence de ce cours d'eau. L'unicité de ce marécage arborescent (MH-04) est moyennement élevée et

art. 37

, si existantes;

3- La tourbière mise en conservation naturelle est la zone à plus forte valeur écologique du parc projeté.

art. 37

3. En l'occurrence, un effort supplémentaire pour implanter une certaine bande tampon autour de la tourbière permettrait de minimiser l'assèchement de cette dernière et assurerait le maintien à long terme de son intégrité. Dans la figure jointe au courriel, nous avons ciblé une zone qui pourrait être délaissée pour qu'en échange, une bande tampon minimale puisse être ajoutée à certains endroits périphériques de la tourbière ;

4 - Nous réitérons l'importance de délimiter de façon visible les milieux humides à conserver ainsi que les bandes de cours d'eau, préalablement au début des travaux, tel que mentionné à l'annexe 4 de la demande. De plus, lors des travaux à proximité des milieux humides et des cours d'eau, on devrait utiliser pour les composantes hydrauliques de la machinerie de l'huile hydraulique végétale ou synthétique biodégradable;

5 - Dans le courriel du 7 janvier 2013, il

art. 48

On ne retrouve pas cette mesure à l'annexe 4 de la demande...;

6 - En ce qui concerne les mesures de compensations proposées à l'annexe 4, nous ne sommes pas contre le

art. 48

, mais ces projets ne peuvent être considéré comme des compensations pour la perte

de milieux humides dans le bassin versant. On devrait plutôt viser des projets de restauration, de mise en valeur ou de restauration de milieux humides conservés, si applicable, à l'intérieur du bassin versant de la rivière aux Sables. Dans le cadre de l'opération 'bioblitz', vous avez certainement pu cibler des actions et secteurs problématiques qui pourraient être intégrés au programme de compensation pour rehausser la valeur de la rivière aux Sables.

Salutations,

Jacques Levasseur, ing.

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
tél.: (819) 371-6581, poste 2043
télé.: (819) 371-6987
courriel: jacques.levasseur@mddep.gouv.qc.ca

Hubert Plamondon, biologiste
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
tél.: (819) 371-6581, poste 2007
télé.: (819) 371-6987
courriel: hubert.plamondon@mddep.gouv.qc.ca

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

Plamondon, Hubert

De: Levasseur, Jacques
Envoyé: 3 juillet 2013 09:53
À: 'Thibeault Dominic'
Cc: Plamondon, Hubert
Objet: RE : Développement du parc industriel 40 - 55 - Demande d'information complémentaire

Bonjour Dominic,

Je pense que tu as bien compris le point 3. L'idée est d'améliorer L'effet tampon à certains endroits plus névralgique. Si tu pense qu'un autre secteur autour de la tourbière serait plus gagnant, on pourrait en rediscuter. Hubert reviens 53-54 la semaine prochaine et j'aimerais qu'il ajoute aussi 'son grain de sel'...

Bonne journée

Jacques Levasseur, ing.

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
tél.: (819) 371-6581, poste 2043
télé.: (819) 371-6987
courriel: jacques.levasseur@mddep.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Thibeault Dominic [mailto:dominic.thibeault@v3r.net]
Envoyé : 2 juillet 2013 13:26
À : Levasseur, Jacques
Objet : RE: Développement du parc industriel 40 - 55 - Demande d'information complémentaire

art. 48

 signatureVille

Dominic Thibeault, biologiste
Coordonnateur développement durable

Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

dominic.thibeault@v3r.net
Tél: 819 372-4641, poste 2339
Cell: 819 692-0918
Télec.: 819 375-5865

De : Thibeault Dominic
Envoyé : 26 juin 2013 16:26
À : 'Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca'; 'Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca'
Cc : Lajoie Robert
Objet : RE: Développement du parc industriel 40 - 55 - Demande d'information complémentaire

art. 48

 signatureVille

Dominic Thibeault, biologiste
Coordonnateur développement durable

Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)

G9A 5H3

dominic.thibeault@v3r.net

Tél: 819 372-4641, poste 2339

Cell: 819 692-0918

Télec.: 819 375-5865

De : Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca [mailto:Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca]

Envoyé : 19 juin 2013 13:05

À : Thibeault Dominic

Cc : Lajoie Robert; Adams Julie; Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca

Objet : TR : Développement du parc industriel 40 - 55 - Demande d'information complémentaire

Bonjour Dominic,

Suite à la réception, en date du 28 février 2013, de votre demande de certificat d'autorisation dans le cadre du développement du parc industriel 40-55 dans le secteur Trois-Rivières Ouest, et à l'analyse qui en a été faite, nous avons quelques commentaires et interrogations à vous soumettre afin d'obtenir plus de précisions pour s'assurer de l'acceptabilité environnementale du projet et délivrer, le cas échéant, le certificat d'autorisation requis.

Voici:

1- Il faudrait préciser les différentes superficies affectées par le projet.

art. 48

Il faudrait nous spécifier les différentes superficies suivantes:

- Superficies totales des milieux humides par type sur tout le site du futur parc industriel;
- superficies de milieux humides affectés par le projet, par type;
- superficies de milieux humides conservées par type;
- superficies terrestres conservées incluant les bandes riveraines.

2- Le milieu humide MH-04 ne fait plus partie de la conservation. Initialement, un cours d'eau reliait ce milieu à la rivière aux Sables et suite à une visite de terrain, ce cours d'eau serait inexistant selon le consultant. Considérant le cheminement d'inventaire automnal fait dans ce secteur (carte 2 du rapport de Synergis de décembre 2012), il y aurait lieu de valider de nouveau la présence de ce cours d'eau. L'unicité de ce marécage arborescent (MH-04) est moyennement élevée et

art. 37

3- La tourbière mise en conservation naturelle est la zone à plus forte valeur écologique du parc projeté.

art. 37

En l'occurrence, un effort supplémentaire pour implanter une certaine bande tampon autour de la tourbière permettrait de minimiser l'assèchement de cette dernière et assurerait le maintien à long terme de son intégrité. Dans la figure jointe au courriel, nous avons ciblé une zone qui

pourrait être délaissée pour qu'en échange, une bande tampon minimale puisse être ajoutée à certains endroits périphériques de la tourbière ;

4 - Nous réitérons l'importance de délimiter de façon visible les milieux humides à conserver ainsi que les bandes de cours d'eau, préalablement au début des travaux, tel que mentionné à l'annexe 4 de la demande. De plus, lors des travaux à proximité des milieux humides et des cours d'eau, on devrait utiliser pour les composantes hydrauliques de la machinerie de l'huile hydraulique végétale ou synthétique biodégradable;

5 - Dans le courriel du 7 janvier 2013,

art. 48

cette mesure à l'annexe 4 de la demande...;

. On ne retrouve pas

6 - En ce qui concerne les mesures de compensations proposées à l'annexe 4, nous ne sommes pas contre

art. 48

mais ces projets ne peuvent être considéré comme des compensations pour la perte de milieux humides dans le bassin versant. On devrait plutôt viser des projets de restauration, de mise en valeur ou de restauration de milieux humides conservés, si applicable, à l'intérieur du bassin versant de la rivière aux Sables. Dans le cadre de l'opération 'bioblitz', vous avez certainement pu cibler des actions et secteurs problématiques qui pourraient être intégrés au programme de compensation pour rehausser la valeur de la rivière aux Sables.

Salutations,

Jacques Levasseur, ing.

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
tél.: (819) 371-6581, poste 2043
télééc.: (819) 371-6987
courriel: jacques.levasseur@mddep.gouv.qc.ca

Hubert Plamondon, biologiste

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
tél.: (819) 371-6581, poste 2007
télééc.: (819) 371-6987
courriel: hubert.plamondon@mddep.gouv.qc.ca

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le

message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

Plamondon, Hubert

De: Thibeault Dominic [dominic.thibeault@v3r.net]
Envoyé: 16 mai 2013 09:20
À: Plamondon, Hubert; Levasseur, Jacques
Cc: Bourret, Julie-Anne; Lajoie Robert
Objet: RE: 40/55

art. 48

 signatureVille

Dominic Thibeault, biologiste
Coordonnateur développement durable

Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

dominic.thibeault@v3r.net
Tél: 819 372-4641, poste 2339
Cell: 819 692-0918
Télec.: 819 375-5865

De : Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca [mailto:Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca]
Envoyé : 16 mai 2013 09:10
À : Thibeault Dominic; Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca
Cc : Julie-Anne.Bourret@mddefp.gouv.qc.ca; Lajoie Robert
Objet : RE : 40/55

Bonjour Dominic,

Si je peux me permettre, vos efforts de conformité ne passent pas inaperçus. Bien qu'actuellement nous soyons un peu débordés compte tenu de la saison et du manque d'effectif, je pense que la situation est temporaire. Et je tiens à spécifier que c'est loin d'être de la mauvaise foi de notre part. Nous faisons notre gros possible pour respecter nos délais de traitement, mais je t'avouerais qu'en ce moment, ce n'est pas toujours évident.

Bref, moi et Jacques ferons notre gros possible pour que le dossier 40/55 chemine comme il se doit. On te revient là-dessus dans les plus brefs délais.

Bonne journée,

2013-12-07

Hubert Plamondon, biologiste

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
100, rue Lavoie, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
tél.: (819) 371-6581, poste 2007
télééc.: (819) 371-6987
courriel: hubert.plamondon@mddefp.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Thibeault Dominic [<mailto:dominic.thibeault@v3r.net>]

Envoyé : 15 mai 2013 16:54

À : Levasseur, Jacques

Cc : Plamondon, Hubert; Bourret, Julie-Anne; Lajoie Robert

Objet : RE: 40/55

art. 48

 signatureVille

Dominic Thibeault, biologiste
Coordonnateur développement durable

Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

dominic.thibeault@v3r.net
Tél: 819 372-4641, poste 2339
Cell: 819 692-0918
Télééc.: 819 375-5865

De : Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca [<mailto:Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 15 mai 2013 12:07

À : Thibeault Dominic

Cc : Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca; Julie-Anne.Bourret@mddefp.gouv.qc.ca

Objet : RE : 40/55

Bonjour Dominic,

Tu fais bien de nous revenir là-dessus parce que l'on ne sait plus où donner de la tête....
La semaine prochaine ou l'autre, on devrait être en mesure de te redonner des nouvelles. On ne t'oublie pas bien que mes semaines sont courtes et chargées...

Jacques Levasseur, ing.

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
tél.: (819) 371-6581, poste 2043
télé.: (819) 371-6987
courriel: jacques.levasseur@mddep.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Thibeault Dominic [mailto:dominic.thibeault@v3r.net]

Envoyé : 15 mai 2013 11:56

À : Levasseur, Jacques; Plamondon, Hubert

Objet : 40/55

art. 48

3

 signatureVille

Dominic Thibeault, biologiste
Coordonnateur développement durable

Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

dominic.thibeault@v3r.net
Tél: 819 372-4641, poste 2339
Cell: 819 692-0918
Télé.: 819 375-5865

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

Plamondon, Hubert

De: Thibeault Dominic [dominic.thibeault@v3r.net]
Envoyé: 18 janvier 2013 12:15
À: Plamondon, Hubert; Levasseur, Jacques
Cc: Lajoie Robert; Adams Julie
Objet: TR: Parc industriel 40-55 - Trois-Rivières

art. 48

 signatureVille

Dominic Thibeault, biologiste
Coordonnateur développement durable

Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

dominic.thibeault@v3r.net
Tél: 819 372-4641, poste 2339
Cell: 819 692-0918
Télec.: 819 375-5865

De : Thibeault Dominic

Envoyé : 7 janvier 2013 10:35

À : Thibeault Dominic; 'Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca'

Cc : 'Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca'; Massicotte Daniel; Lajoie Robert; Adams Julie

Objet : RE: Parc industriel 40-55 - Trois-Rivières

art. 48

art. 48

 signatureVille

Dominic Thibeault, biologiste
Coordonnateur développement durable

Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

dominic.thibeault@v3r.net
Tél: 819 372-4641, poste 2339
Cell: 819 692-0918
Télec.: 819 375-5865

De : Thibeault Dominic
Envoyé : 5 novembre 2012 13:05
À : 'Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca'
Cc : Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca; Massicotte Daniel; Lajoie Robert; Adams Julie
Objet : RE: Parc industriel 40-55 - Trois-Rivières

art. 48

art. 48

 signatureVille

Dominic Thibeault, biologiste
Coordonnateur développement durable

Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

dominic.thibeault@v3r.net
Tél: 819 372-4641, poste 2339
Cell: 819 692-0918
Télec.: 819 375-5865

De : Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca [mailto:Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca]

Envoyé : 5 novembre 2012 11:36

À : Thibeault Dominic

Cc : Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca; Massicotte Daniel; Lajoie Robert

Objet : Parc industriel 40-55 - Trois-Rivières

Bonjour Dominic,

Voici les quelques points soulevés lors de notre rencontre du 29 octobre dernier concernant le projet cité en objet.

- 1 - Un effort supplémentaire de recherche d'espèces à statut particulier devrait être fait au moins dans les portions délaissées du plan directeur. Cet effort de recherche devrait être fait à une période de l'année correspondante aux dates de floraison (ou à une période de croissance végétative permettant une identification précise) des espèces à statut particulier susceptible de se retrouver dans le secteur à l'étude. Il en est de même pour les espèces fauniques.
- 2 - La valeur écologique relative des milieux humides devrait être davantage précisée pour pouvoir justifier la conservation des milieux humides X au détriment des milieux humides Y.
- 3 - Revoir le plan de développement et de conservation en intégrant tous les cours d'eau intermittent et permanent qui n'apparaissent pas au plan actuel.
- 4 - La valeur écologique du complexe humide B est-elle encore suffisamment élevée malgré les coupes forestières pour qu'on puisse envisager une mise en conservation tel que présenté dans le plan directeur? Par ailleurs, y'aurait-il des possibilités de restauration dans le but d'améliorer la biodiversité et la valeur écologique de certains milieux humide, en particulier ce complexe humide B?
- 5 - Des corridors écologiques entre les complexes humides devront être élargis pour conserver certains liens hydrologiques.
- 6 - Des efforts supplémentaires pourraient être faits pour protéger certains nids de salamandre à 4 orteils

2013-12-07

répertoriés dans la zone d'étude.

Nous souhaitons être consultés sur le plan de travail proposé par la Ville et ses consultants.

Meilleures salutations,

Hubert Plamondon, biologiste

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
tél.: (819) 371-6581, poste 2007
télééc.: (819) 371-6987
courriel: hubert.plamondon@mdeffo.gouv.qc.ca

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.



Trois-Rivières, le 12 mars 2013

Monsieur Dominic Thibeault
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph, C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

N/Réf. : 7470-04-01-00370-01 (Parc industriel 40-55)
401 014 918

Objet : Demande de certificat d'autorisation pour des travaux dans un milieu humide

Monsieur,

Nous avons bien reçu, le 28 février 2013, votre demande du même jour ainsi que votre paiement de 548 \$ concernant l'objet mentionné ci-dessus.

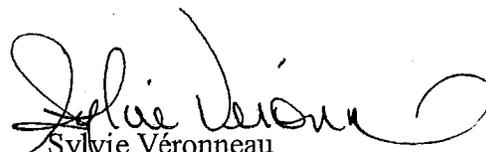
Votre demande a été transmise à M. Jacques Levasseur, ing., analyste, qui procédera à l'analyse de celle-ci, ce qui nous permettra de déterminer la conformité des documents reçus et, le cas échéant, si d'autres renseignements, recherches ou études supplémentaires seront nécessaires pour connaître les conséquences du projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité. Vous pouvez communiquer avec M. Levasseur au 819 371-6581, poste 2043.

Le Ministère s'est engagé auprès de sa clientèle à lui délivrer une réponse officielle dans les 75 jours suivant la réception d'une demande d'autorisation. Cet engagement ne tient compte que des délais de traitement imputables au Ministère. En effet, il est de votre responsabilité de nous fournir tous les renseignements requis pour l'étude de votre demande.

...2

Veillez prendre note que cet accusé de réception n'est pas une acceptation de la conformité ni une approbation du projet et ne permet pas la réalisation de celui-ci. Pour toute communication ultérieure, nous vous demandons de bien vouloir utiliser le numéro de référence inscrit précédemment.

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Sylvie Véronneau
Agente de secrétariat

RAPPORT D'ANALYSE
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

DATE : Le 14 mars 2014

PAR : Mélissa Galipeau-Deland

REQUÉRANT : VILLE DE TROIS-RIVIÈRES
1325, PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, C. P. 368
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC) G9A 5H3

PERSONNE-RESSOURCE : ALAIN CAYER, ING. ☎ (819) 819 372-4599 POSTE 2344
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES
ACAYER@V3R.NET

JULIE ADAMS, BIOLOGISTE
JADAMS@V3R.NET

LOCALISATION : Lots 5 344 429, 5 344 430, 5 344 432, 5 344 433, 5 344 434,
5 344 435, 5 344 438 du cadastre du Québec, dans la ville de
Trois-Rivières

OBJET : REMBLAYAGE DE MILIEUX HUMIDES

-N/RÉF. : 7470-04-01-00370-02

N/SAGO : 401 117 384

1 NATURE DU PROJET

Nous avons reçu, le 19 décembre 2013, de la Ville de Trois-Rivières, une demande de certificat d'autorisation pour le remblayage de 3 hectares de milieux humides dans le cadre du projet de développement du parc industriel 40-55, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement*. Le projet sera situé sur les lots 5 344 429, 5 344 430, 5 344 432, 5 344 433, 5 344 434, 5 344 435, 5 344 438 du cadastre du Québec, dans la ville de Trois-Rivières. Les lots sont situés en zone industrielle. Les coordonnées géographiques sont : Longitude 72°35'08" O et Latitude 46°19'03"N.

1.1 Historique

Les lots à développer font partie du vaste projet de parc industriel 40-55 de la Ville de Trois-Rivières (voir figure 3.1). Un certificat d'autorisation a été délivré le 23 janvier 2014, à la Ville de Trois-Rivières pour le développement du secteur ouest du parc industriel 40-55, soit pour le remblayage de 26,6 hectares de milieux humides (voir document 401097651/7470-04-01-00370-01). Le développement autorisé est adjacent au secteur de la présente demande.

1.2 Mise en contexte

La Ville de Trois-Rivières désire procéder au développement du secteur est du parc industriel 40-55, soit une superficie de 23 hectares. Les travaux consisteront à la construction des rues L.-P.-Normand et Charles Mailhot et à la mise en place du réseau d'aqueduc et d'égout (voir demande d'autorisation en vertu de l'article 32 # 200384511). De plus, les lots seront déboisés pour l'arrivée des nouvelles entreprises. Afin de réaliser son

projet, la Ville doit remblayer 3 hectares de milieux humides localisés dans la zone de développement.

2 MILIEU HYDRIQUE ET TERRESTRE

Une étude (Bélanger et al., 2006) avait été réalisée pour l'ensemble du parc industriel 40-55. Toutefois, cette étude n'était pas complète, puisque la plupart des milieux humides et cours d'eau n'y avaient pas été identifiés. Afin de compléter l'étude, une validation de l'inventaire terrain a été réalisée dans la zone d'étude de 23 hectares, les 22 et 24 octobre et le 25 novembre 2013 par Julie Adams, biologiste à la Ville de Trois-Rivières.

L'étude de Bélanger et al., 2006 mentionne la présence de trois étangs dans le secteur de la présente demande. Toutefois, ces étangs ont été remblayés sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation (vers les années 2007-2008 selon les informations cartographiques).

La caractérisation de Mme Julie Adams a quant à elle permis de délimiter 3 hectares de milieux humides dans la zone d'étude, soit 0,02 ha d'étang, 0,09 ha de marais (prairie humide), 2,2 ha de tourbière et 0,68 ha de marécage.

Cinq types de peuplement sont retrouvés dans la zone d'étude, soit une bétulaie à bouleau gris, une forêt mixte, une friche herbacée, une forêt de feuillus et une forêt de résineux. Une sablière était anciennement en exploitation dans la zone d'étude (vers les années 60). Des coupes forestières ont été également réalisées sur le site.

9 milieux humides ont été délimités dans la zone d'étude. Aucun d'entre eux n'est lié avec un cours d'eau. Les milieux humides sont répartis dans deux bassins versants, soit le bassin versant de la rivière aux sables et le bassin versant de la rivière Millette. Le bassin versant de la rivière aux sables comporte plus de 300 ha de milieux humides. Le bassin versant de la rivière Millette est quant à lui très anthropique et possède très peu de milieux humides.



Figure 2.1 Milieux humides et cours d'eau dans la zone d'étude de 23 hectares

Le MH-1 consiste à une prairie humide de 0,09 ha. Les principales espèces retrouvées sont le scirpe souchet et les carex. Sont également présents de façon éparse, la spirée tomenteuse, les saules, le bouleau gris et le mûrier sauvage. La valeur écologique est évaluée comme étant faible.

Le MH-2 correspond à un étang artificiel (superficie résiduelle des étangs identifiés dans l'étude de 2006) de 0,08 ha créé suite aux activités de sablières. Les quenouilles et les carex dominent le milieu. La valeur écologique est évaluée comme étant faible.

Le MH-3 (1,3 ha), le MH-4 (0,5ha) et le MH-5 (0,4 ha) sont des tourbières sans lien hydrologique avec un cours d'eau. L'épaisseur de matière organique varie de 40 à 60 cm. Les trois milieux humides ne représentent qu'une seule tourbière qui a subi plusieurs perturbations anthropiques (drainage, remblai, coupes forestières). Les principales espèces observées sont le bouleau gris, l'érable rouge, le kalmia à feuilles étroites, le lédon du

Groenland, l'airelle fausse-myrtille, de la sphaigne et des mousses. La valeur écologique est élevée.

Le MH-6 est un marécage isolé de 0,08 ha. Les espèces retrouvées sont le sapin baumier, la pruche du Canada, le thuya occidental, l'érable rouge, le mûrier sauvage, le kalmia à feuilles étroites, les sphaignes et les carex. Les sols sont caractérisés par un dépôt de 20 cm de matière organique suivis d'un sable gris-brun. La valeur écologique est évaluée comme étant faible.

Le MH-7 (0,1 ha), le MH-8 (0,4 ha) et le MH-9 (0,1 ha) font partie d'un grand complexe de marécages (Étude de Groupe Synergis : Bouliane et al., 212; Nourry et Levasseur, 2012). Il est à noter que les marécages adjacents à la zone d'étude seront remblayés (certificat d'autorisation 7470-04-01-00370-01/401 097 651). La valeur écologique est évaluée comme étant faible étant donné qu'ils seront isolés du reste du complexe de marécages.

Un cours d'eau était potentiellement présent au nord-est de la zone d'étude (identifié dans la BDTQ). Il est à noter qu'une grande partie du tronçon a été remblayé sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. La Ville de Trois-Rivières avait jadis considéré le tronçon comme un fossé puisqu'il n'avait pas été défini comme un cours d'eau dans l'étude de 2006. Les cartes de l'Atlas environnemental 31 I-07 S.E. ont été consultées et ce tronçon n'y était pas représenté comme un cours d'eau. Nous n'avons donc pas pu confirmer que ce tronçon était d'origine naturelle (tracé rectiligne). Une section résiduelle du cours d'eau est présente notamment sur une partie des lots visés. La ville n'effectuera pas de travaux dans les 10 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux.

Aucune espèce faunique ou floristique à statut précaire n'a été répertoriée lors de l'inventaire terrain. Aucune espèce végétale à statut précaire n'a été répertoriée dans le CDPNQ dans la zone immédiate des travaux. La salamandre à quatre orteils, espèce susceptible d'être désignée, a été répertoriée à environ 125 mètres de la zone d'étude, lors de l'inventaire de Groupe Synergis (effectuée dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation 7470-04-01-00370-01/401 097 651). Comme les marécages adjacents seront remblayés, le potentiel d'habitat a été considéré faible pour les îlots marécageux résiduels situés sur le site à l'étude.

3 - SÉQUENCE ÉVITER MINIMISER COMPENSER

Aucun effort d'évitement n'a été réalisé par la Ville de Trois-Rivières dans le cadre de ce projet, considérant que les lots se situent au cœur de la zone de développement du parc industriel et puisqu'un grand effort d'évitement et de conservation (plus de 120 ha en protection) avait été réalisé dans le reste du secteur du parc industriel à développer (secteur ouest).

Comme les milieux humides seront remblayés, il n'y a pas de minimisation des impacts de prévue.

Afin de compenser les pertes des 3 hectares de milieux humides, la Ville a d'abord proposé de protéger 2,8 ha supplémentaires à la zone conservée dans le cadre du projet de développement du secteur l'ouest du parc industriel. Cette zone a une plus grande valeur écologique puisqu'elle n'a pas été perturbée par les coupes forestières et possède un potentiel d'habitat intéressant pour notamment la salamandre à quatre orteils (occurrences à 30 mètres). Les 2,8 ha sont composés de 1,6 ha de marécages et de 1,2 ha de milieux terrestres. Afin d'assurer la protection du milieu, le zonage sera modifié pour « Conservation naturelle ».

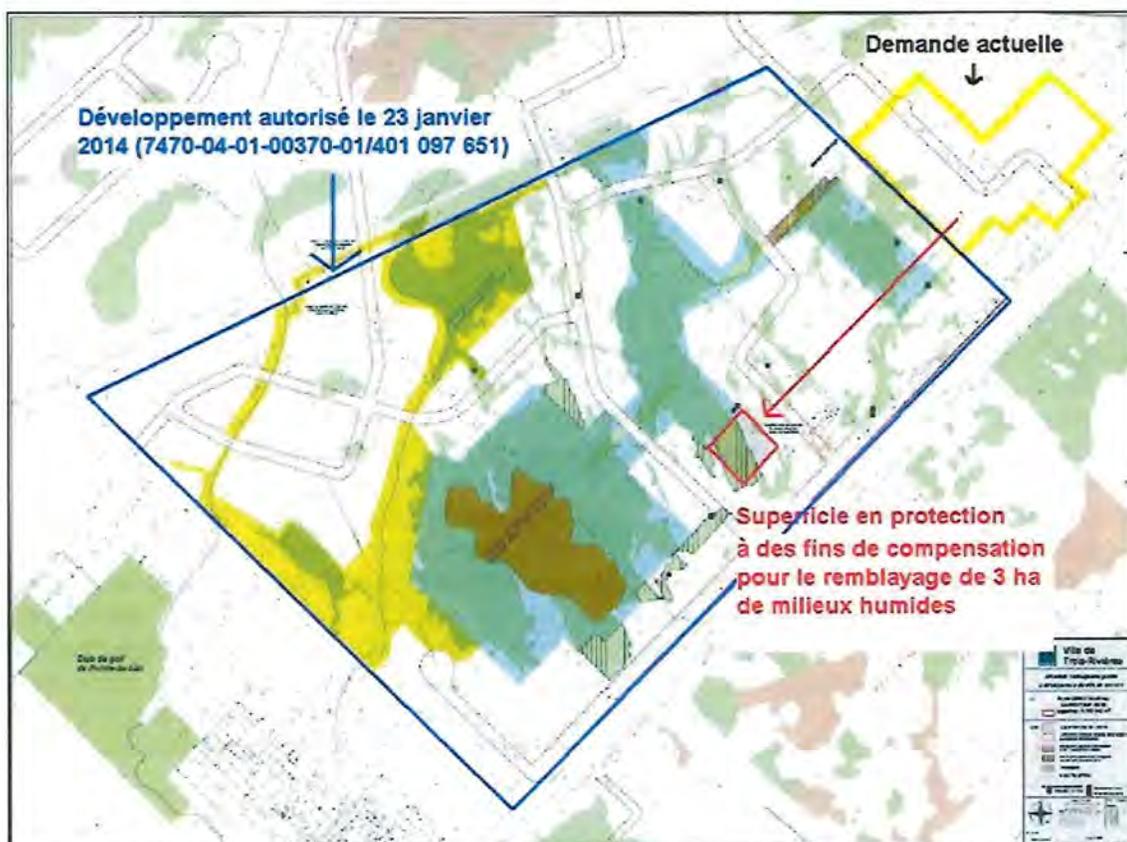


Figure 3.1 Parc industriel 40-55, soit le secteur ouest (en bleu) et le secteur est (en jaune) et la zone de conservation de 2,8 ha (en rouge). La figure provient du dossier 7470-04-01-00370-01 et a été modifiée.

La compensation a été jugée insuffisante considérant que les milieux protégés sont des marécages et le projet entraînera la perte de tourbière.

Suite aux négociations, la Ville de Trois-Rivières a proposé d'ajouter une superficie de 3,3 ha de tourbière (1,6 ha +1,7 ha) en zonage « conservation naturelle ». Ces tourbières sont localisées dans le secteur nord-ouest de la zone d'étude (voir lettre d'engagement du 5 mars 2014). Une partie de la tourbière est en lien avec un cours d'eau et ne semble pas avoir été affectée par des perturbations récentes. Cette tourbière a une grande valeur pour la conservation (caractérisation : Lacroix et al., 2009). La superficie totale mise en conservation représentera donc 6,1 ha de milieux naturels.

4- ENGAGEMENTS

Le requérant s'est engagé à (voir lettre d'engagement du 5 mars 2014) :

- Identifier et baliser la bande de protection riveraine du cours d'eau résiduel avant le début des travaux;
- Ne pas effectuer des travaux dans la bande de protection riveraine et dans le cours d'eau;
- Protéger une superficie de 2,8 ha soit 1,6 ha de marécages et 1,2 ha de milieu terrestre dans le secteur sud-ouest et protéger une superficie totale de 3,3 ha de tourbière au nord-ouest de la zone d'étude en modifiant le zonage pour conservation naturelle;
- Effectuer la modification de zonage au plus tard cinq mois après que le dossier ait été initié par le CCU (le dossier sera transmis au CCU au plus tard 1 mois après l'émission du c.a.);
- Fournir la preuve de modification de zonage pour Conservation naturelle au MDDEFP (au plus tard 6 mois après la date d'émission du c.a.);

5- CALENDRIER DES TRAVAUX

Les travaux d'aménagement des rues et des services d'aqueduc et d'égout seront réalisés dès la délivrance du certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 et de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE. Les travaux de déboisement et de nivelage des terrains seront réalisés selon les besoins.

6 - IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

6.1 Impacts négatifs

- Perte de 3 ha de milieux humides, soit 0,02 ha d'étang, 0,09 ha de marais, 2,2 ha de tourbière et 0,68 ha de marécage;
- Perte d'habitat pour la faune et la flore;

6.2 Impacts positifs

- La conservation de 6,1 ha de milieux naturels de haute valeur écologique.

6.3 Mesures d'atténuation

Plusieurs mesures d'atténuation seront mises en application, afin de diminuer l'impact des travaux sur l'environnement (voir clauses environnementales), notamment :

- Mise en place de barrières à sédiments en périphérie du cours d'eau, et ce, en dehors de la bande de protection riveraine de 10 mètres;
- Avoir en tout temps durant la période des travaux, une trousse d'urgence en cas de déversement de produits pétroliers;
- Utiliser une machinerie en bon état et exempte de fuites;
- Lavage de la machinerie avant et après les travaux;
- Révégétalisation du sol le plus rapidement possible pour éviter la repousse des espèces exotiques envahissantes;
- Ravitaillement de la machinerie à plus de 20 mètres des cours d'eau dans les aires prévues à cet effet;
- Entreposage des équipements stationnaires sur des membranes étanches;

7- EXIGENCES

7.1 Légales

Le requérant doit obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

-Les informations requises à l'article 7 du *Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement* (c. Q-2, r. 3) ont été fournies.

Une mesure de compensation a été proposée en vertu de l'article 2 de la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique*.

7.2 Techniques

Aucun critère technique particulier ne s'applique à ce genre de travaux.

7.3 Administratives

Tous les documents administratifs transmis nécessaires pour permettre la délivrance d'un certificat d'autorisation ont été fournis, parmi lesquels figurent :

- Un certificat de la ville de Trois-Rivières signé par l'assistante-greffière attestant que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;
- La résolution du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières autorisant M. Alain Cayer, ing., à signer tout document relatif à la demande de certificat d'autorisation;
- Les frais exigibles en vertu de la LQE au montant de 548 \$ comme mentionné à l'arrêté ministériel (numéro 55 – code M4A);
- Un plan général du projet;

8 - CONSULTATIONS

8.1 Techniques

L'analyse de la demande s'est fait à partir des documents suivants produits par le MDDEFP :

- MDDEP, 2012. Les milieux humides et l'autorisation environnementale, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Direction des politiques de l'eau et Pôle d'expertise hydrique et naturel. 41 pages + annexes.
- Guide d'analyse des projets d'intervention dans les écosystèmes aquatiques, humides et riverains assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement
- MDDEP, 2007. Guide d'interprétation, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Direction des politiques de l'eau, 148 p.

Mme Marylène Denis, chef d'équipe au CCEQ, a été consultée concernant les infractions antérieures (remblai des étangs, interventions dans les milieux humides et remblai du cours d'eau potentiel). Comme les infractions ont été réalisées il y a plusieurs années (prescrit) et que nous n'avons pas suffisamment d'éléments de preuve, le CCEQ n'entreprendra pas de recours.

Mme Dominique Melançon, biologiste du secteur faune, a été consultée (conversation téléphonique). Considérant la perte des marécages adjacents à la zone d'étude, il n'a pas été jugé prioritaire de conserver les marécages 7, 8 et 9, milieu offrant un habitat potentiel pour la salamandre à quatre orteils.

8.2 Études

- Adams, J., 2013. *Addenda à l'étude écologique complémentaire à : BÉLANGER, S., G. BOURGELAT et M. OUELLETTE. 2006. Étude des milieux naturels significatifs du Carrefour 40 et 55 à Trois-Rivières. Rapport préparé par Simon Bélanger, consultant pour la Ville de Trois-Rivières, Québec, 32 p., Ville de Trois-Rivières. 13p. + annexes;*
- Boulianne, H., D. Noury et M. Levasseur, 2012. *Étude environnementale complémentaire dans le parc industriel 40-55 à Trois-Rivières. Volume 1 : Caractérisation complémentaire du milieu. Rapport technique du Groupe Synergis (ENVC-1112-3014), 25 pages + annexes.*

- Nourry, D. et M. Levasseur, 2012. *Étude environnementale complémentaire dans le parc industriel 40-55 à Trois-Rivières (Mauricie) – Volume II : Évaluation écologique sommaire*. Rapport technique du Groupe Synergis. 43 pages + annexes.
- Lacroix, G. et D. Lachance, 2009. *Caractérisation environnementale. Zone industrielle au Carrefour 40-55*. Ville de Trois-Rivières. AECOM TecSult Inc. 22 pages + annexes.
- Lacroix, G. et al., 2009. *Caractérisation environnementale - Secteur de l'aéroport - Ville de Trois-Rivières*. AECOM TecSult Inc. 27 pages+annexes
- Bélanger, S., G. Bourgelat et M. Ouellette. 2006. *Étude des milieux naturels significatifs du Carrefour 40 et 55 à Trois-Rivières*. Rapport préparé par Simon Bélanger, consultant pour la Ville de Trois-Rivières, Québec, 32 p.

9 - ÉLÉMENTS SUPPORTANT LES RECOMMANDATIONS DE L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET AU PLAN ENVIRONNEMENTAL

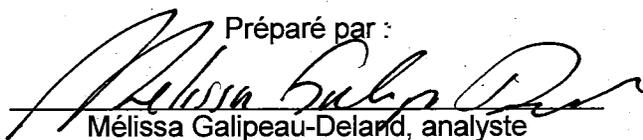
- Aucune espèce à statut particulier n'a été répertoriée pendant l'inventaire terrain;
- Les activités anthropiques réalisées au fil du temps ont affecté l'intégrité des milieux humides sur le site à développer ;
- La Ville de Trois-Rivières protégera une superficie de marécages, de tourbières et de milieux terrestres possédant une haute valeur écologique;

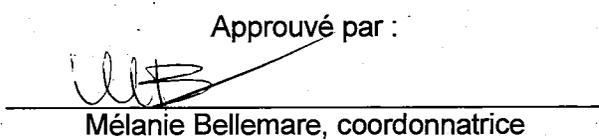
10 - RECOMMANDATIONS

Je recommande la délivrance d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE à LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES pour le remblayage de 3 hectares de milieux humides.

11 - PROGRAMME DE VÉRIFICATION

art. 37

Préparé par :

Mélissa Galipeau-Delard, analyste

Approuvé par :

Mélanie Bellemare, coordonnatrice

Galipeau Deland, Mélissa

De: Adams Julie [jadams@v3r.net]
Envoyé: 14 mars 2014 09:11
À: Galipeau Deland, Mélissa
Cc: Cayer Alain; Thibeault Dominic
Objet: TR: V/REF 7470-04-01-00370-02 401 104 260 - N/REF 6000-13-067A_Lettre compensation milieu humide parc 40/55

art. 48

Julie

De : Melissa.GalipeauDeland@mddefp.gouv.qc.ca [mailto:Melissa.GalipeauDeland@mddefp.gouv.qc.ca]
Envoyé : 13 mars 2014 16:03
À : Cayer Alain
Cc : Adams Julie
Objet : RE : V/REF 7470-04-01-00370-02 401 104 260 - N/REF 6000-13-067A_Lettre compensation milieu humide parc 40/55

Bonjour M. Cayer,

Tel que demandé dans le courriel du 21 février 2013 au point 4:

Préciser quel sera le délai maximal suite à la date d'émission de certificat d'autorisation pour transmettre la demande de modification de zonage sur les zones en conservation (6,1 hectares) au Comité Consultatif en Urbanisme?

ou si vous préférez : préciser la date maximale pour présenter au MDDEFP la preuve de modification de zonage pour conservation naturelle CN1-8065 et conservation naturelle CN2-

2014-03-14

1234 pour les 6,1 hectares en conservation.

Salutations,

Mélissa Galipeau-Deland

Analyste, Bio, M.Env.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec

100, rue Laviolette, bureau 102

Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Téléphone: 819-371-6581 poste 2029

Télécopieur: 819-371-6987

Courriel: melissa.galipeaudeland@mddefp.gouv.qc.ca

Galipeau Deland, Mélissa

De: Galipeau Deland, Mélissa
Envoyé: 21 février 2014 15:32
À: 'Cayer Alain'
Cc: Houle Nathalie; Thibeault Dominic; Adams Julie
Objet: RE : V/REF 7470-04-01-00370-02 401 104 260 - N/REF 6000-13-067A_Lettre compensation milieu humide parc 40/55
7470-04-01-00370-02

Bonjour M. Cayer,

Nous analysons actuellement le complément d'information du 10 février 2014. Nous avons quelques interrogations:

art. 48

Préciser quelle sera la date maximale pour ^{art. 48} i suivant la date d'émission du certificat d'autorisation (ex au plus tard 15 jours après la date d'émission du certificat d'autorisation).

Confirmer que le paiement des frais de traitement de la demande de certificat d'autorisation pour le projet de compensation ne proviendra pas ^{art. 48}.

2- Concernant la superficie de protection de la tourbière, confirmer si celle-ci sera de 1,5 (sur la carte) ou 1,6 (dans l'engagement) hectare. Nous avons deux superficies différentes.

3- Possédez-vous des informations/caractérisation de cette tourbière (étude,...)?

4-Préciser quel sera le délai maximal suite à la date d'émission de certificat d'autorisation pour transmettre la demande de modification de zonage sur les deux zones en conservation (2,8 hectares + 1,6 hectare) au Comité Consultatif en Urbanisme?

Nous vous demandons de nous fournir les informations demandées avant le 21 mars 2014. Suite à la réception de celles-ci nous pourrons poursuivre l'analyse de la demande.

Salutations,

Mélissa Galipeau-Deland
Analyste, Bio, M.Env.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone: 819-371-6581 poste 2029
Télécopieur: 819-371-6987
Courriel: melissa.galipeaudeland@mddefp.gouv.qc.ca

Galipeau Deland, Mélissa

De: Adams Julie [jadams@v3r.net]

Envoyé: 25 février 2014 16:21

À: Galipeau Deland, Mélissa

Objet: RE: Proposition compensation - Demande de CA prolongement des services de la rue Charles-Malhiot

art. 48

De : Melissa.GalipeauDeland@mddefp.gouv.qc.ca [mailto:Melissa.GalipeauDeland@mddefp.gouv.qc.ca]

Envoyé : 25 février 2014 16:11

À : Adams Julie

Objet : RE : Proposition compensation - Demande de CA prolongement des services de la rue Charles-Malhiot

Bonjour Julie,

Avais-tu l'étude en format électronique de la tourbière de ce secteur?

À première vue, cette compensation me semble acceptable. Je pourrais te confirmer après avoir consulté l'étude.

Dans ce cas, vous reformuleriez les engagements concernant la compensation? Nous aurions également besoin des shapefiles de la nouvelle portion ajoutée. J'ai finalement réussi à ouvrir les shapefiles de ton dernier envoi.

Bonne fin de journée à toi,

Mélissa Galipeau-Deland

Analyste, Bio, M.Env.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec

100, rue Laviolette, bureau 102

Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Téléphone: 819-371-6581 poste 2029

Télécopieur: 819-371-6987

Courriel: melissa.galipeaudeland@mddefp.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Adams Julie [mailto:jadams@v3r.net]

Envoyé : 25 février 2014 15:54

À : Galipeau Deland, Mélissa

Objet : Proposition compensation - Demande de CA prolongement des services de la rue Charles-Malhiot

art. 48

art. 48

Julie



Julie Adams, biologiste M.Sc.Env.
Spécialiste environnement

Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

jadams@v3r.net
Téléphone : 819 372-4641, poste 2157
Télécopieur : 819 375-5865

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.



Trois-Rivières, le 24 janvier 2014

Monsieur Alain Cayer
Ville de Trois-Rivières
2425, rue Louis-Allyson, C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

N/Réf. : 7470-04-01-00370-02
401 104 260

Objet : Demande de certificat d'autorisation pour des travaux de remblayage de milieux humides dans le cadre du développement du parc industriel 40-55 à Trois-Rivières – Informations demandées

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande reçue le 19 décembre 2013, concernant le projet mentionné ci-dessus.

Lors de l'analyse de votre demande, nous avons constaté l'absence de certains renseignements nécessaires à l'évaluation de votre projet et de ses conséquences sur l'environnement, notamment :

1. La compensation proposée est jugée insuffisante, considérant la valeur des milieux humides à remblayer (superficie, rareté dans le bassin versant, potentiel d'habitat pour la salamandre à quatre orteils dont la présence est connue dans le secteur du parc industriel, soit au sud-ouest du secteur visé par ce projet, mais pour laquelle aucun inventaire ciblé n'a été fait,...). Dans le cas où les milieux humides ne peuvent être évités, proposer une mesure de compensation complémentaire de type restauration, création et/ou protection, afin de bonifier la compensation proposée;

Un projet de compensation dans le bassin versant de la rivière Millette pourrait-il être envisageable?

...2

De plus, comme les étangs identifiés dans l'étude de M. Simon Bélanger, 2006 ont été remblayés sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation, ces milieux humides devraient être pris en considération dans le cadre de la compensation proposée;

2. Préciser quel sera le zonage de la zone de compensation et les détails des activités permises et interdites;
3. Fournir un engagement de la Ville de Trois-Rivières à :
 - A) Effectuer la modification du zonage de la zone de compensation décrite sur le plan ____ pour (type de zonage) ____, au plus tard (date) ____ mois suivant la date d'émission du certificat d'autorisation et à fournir la preuve de modification du zonage au MDDEFP, au plus tard deux mois suivant la date de modification de zonage;
 - B) Identifier et baliser la bande de protection riveraine avant les travaux;
 - C) Ne pas effectuer de travaux dans le cours d'eau et dans sa bande de protection riveraine;
 - D) Utiliser des matériaux de remblaiement exempt de contamination.
4. Fournir par courriel les shapefiles délimitant la zone qui sera conservée par la municipalité (compensation).

Nous vous invitons à nous transmettre les documents ou les renseignements précités avant le 21 février 2014. À la réception de ceux-ci, nous pourrions poursuivre l'analyse de votre demande.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

MGD/sv


Mélissa Galipeau-Deland
Analyste

Galipeau Deland, Mélissa

De: Thibeault Dominic [dominic.thibeault@v3r.net]
Envoyé: 22 janvier 2014 15:56
À: Levasseur, Jacques
Cc: Galipeau Deland, Mélissa; Plamondon, Hubert; julie.adams@v3r.net; alain.cayer@v3r.net
Objet: RE: Parc industriel 40/55 - Dossier Autorisation infrastructures 19 mars 2008

art. 48



Dominic Thibeault, biologiste
Coordonnateur développement durable

Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

dominic.thibeault@v3r.net
Tél: 819 372-4641, poste 2339
Cell: 819 692-0918
Télec.: 819 375-5865

De : Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca [mailto:Jacques.Levasseur@mddefp.gouv.qc.ca]
Envoyé : 22 janvier 2014 15:00
À : Thibeault Dominic
Cc : Melissa.GalipeauDeland@mddefp.gouv.qc.ca; Hubert.Plamondon@mddefp.gouv.qc.ca; julie.adams@v3r.net; alain.cayer@v3r.net
Objet : Parc industriel 40/55 - Dossier Autorisation infrastructures 19 mars 2008

Bonjour Dominic,

Pour faire suite à ton courriel adressé à Mélissa, je tiens à rectifier certains éléments. L'autorisation (32) qui a été délivré le 19 mars 2008 concernait la mise en place des infrastructures (égouts et aqueduc) sous le boulevard des Draveurs et le boulevard des Carrefours dans le parc industriel adjacent aux autoroutes 55 et 40. Je ne me souviens nullement d'entente verbale qui laissait entendre que les milieux humides ou cours d'eau de ce secteur pouvait être 'sacrifié'. De toute façon, il faudrait arrêter de se référer à des ententes verbales que le Ville aurait eu avec le ministère et qui n'ont absolument aucune valeur. Dans le formulaire de demande d'autorisation, signé par Pascal Brodeur, sur lequel on s'est basé pour délivrer l'autorisation pour la mise en place des services, il est coché 'non' à l'article 3.13 concernant le fait que le projet ou les terrains desservis touchent au littoral...ou à un marais, un marécage, un étang ou une tourbière. L'implantation d'industrie sur des terrains affectant des milieux humides ou cours d'eau demeurent toujours préalablement assujetti à un certificat d'autorisation en vertu du 2e alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Même si de fausses informations auraient été involontairement transmise sur la description du milieu récepteur, il n'en demeure pas moins que si on y retrouve des milieux humides ou cours d'eau, toute intervention dans ceux-ci doit préalablement être autorisé par le ministère. Dans ce secteur, il n'y avait pas eu de certificat d'autorisation en vertu de 22 parce que les rues et les infrastructures présentées dans la demande d'autorisation n'affectaient pas de cours d'eau ou milieu humide.

Salutations,

Jacques Levasseur, ing.

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
tél.: 819 371-6581, poste 2043
télé.: 819 371-6987
courriel: jacques.levasseur@mddefp.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Galipeau Deland, Mélissa
Envoyé : 21 janvier 2014 08:21
À : Levasseur, Jacques; Plamondon, Hubert
Objet : TR : RE :

PVI

-----Message d'origine-----

De : Thibeault Dominic [<mailto:dominic.thibeault@v3r.net>]
Envoyé : 20 janvier 2014 17:01
À : Galipeau Deland, Mélissa
Cc : Adams Julie; Cayer Alain
Objet : RE: RE :

art. 48

2014-03-13

art. 48



Dominic Thibeault, biologiste
Coordonnateur développement durable

Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph

2014-03-13

C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

dominic.thibeault@v3r.net
Tél: 819 372-4641, poste 2339
Cell: 819 692-0918
Télec.: 819 375-5865

De : Melissa.GalipeauDeland@mddefp.gouv.qc.ca [<mailto:Melissa.GalipeauDeland@mddefp.gouv.qc.ca>]
Envoyé : 20 janvier 2014 16:13
À : Thibeault Dominic
Objet : RE :

Bonjour Dominic,

J'espère que tu as passé de 53-54 et je te souhaite un bon retour au travail!

Julie avait fait des recherches en décembre et m'avait répondu :

Bonjour Mélissa,

J'ai trouvé un CA dont la date de l'émission semble correspondre avec le moment où les étendues d'eau ont été remblayées soit entre 2008 et 2009. Toutefois, cela m'étonnerait que cette activité ait été incluse et autorisée dans ce CA ... Aussi, j'ai tenté de contacter des gens l'interne qui auraient pu se souvenir de ces travaux mais, sans succès.

Je te tiens au courant si j'obtiens d'autres informations entre temps.

Le c.a. était une autorisation en vertu de l'article 32 et non un c.a. pour le remblayage de milieux humides. En fait je n'ai trouvé aucun certificat d'autorisation pour le reblayage des deux étangs situés au nord de la Fernandière. Ensuite j'ai tombé sur l'étude de Simon Bélanger de 2006 qui confirmait bien leur présence.

Par l'entremise j'ai reçu une demande de certificat d'autorisation par la Ville de Trois-Rivières pour le remblayage de 3 hectares de milieux humides exactement dans ce secteur et je viens à l'instant d'envoyer un courriel à M. Cayer.

Je ne sais pas si c'est toi ou Julie qui va travailler avec M. Cayer au sujet de cette demande?

Voici une copie du courriel que j'ai envoyé à M. Cayer:

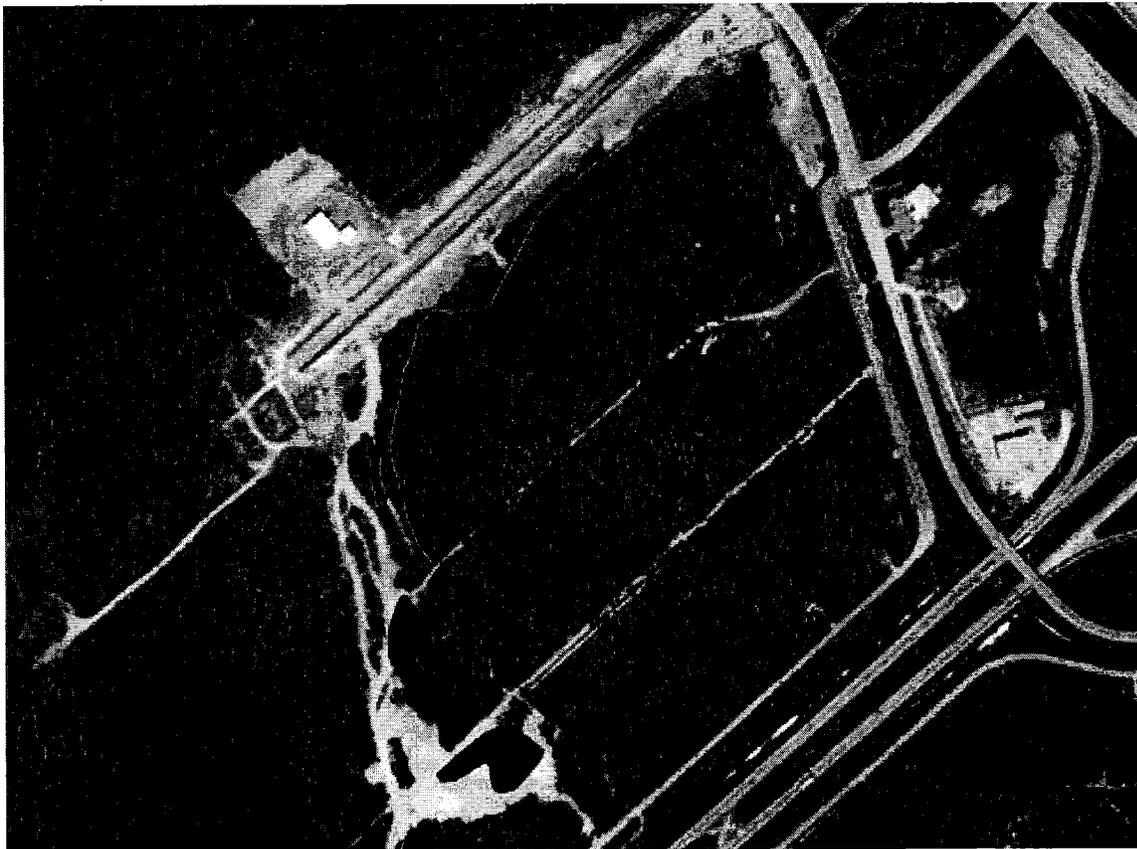
Demande de certificat d'autorisation pour le remblayage de milieux humides dans le cadre du prolongement des services des rue L.-P.-Normand et Charles Malhiot dans le parc industriel 40-55 (lots 5 344 429, 5 344 430, 5 344 432, 5 344 433, 5 344 434, 5 344 435, 5 344 438)
N/Réf.:7470-04-01-00370-02
V/Ref.: 6000-13-067A-01

Bonjour M. Cayer,

Nous donnons suite à votre demande reçue le 19 décembre 2013 concernant le projet mentionné ci-dessus.

Avant de débiter l'analyse de votre demande, nous avons constaté les éléments suivant :

1. Les étangs délimités dans l'étude de Simon Bélanger, 2006 ont été remblayés sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. Démontrer que la Ville de Trois-Rivières n'était pas propriétaire des terrains lorsqu'ils ont été remblayés;
2. Le secteur remblayé et le secteur construit de la Carte 2 ont-il fait l'objet d'une étude de caractérisation terrain avant d'y effectuer les travaux de remblayage? Les autres secteurs du parc industriel 40-55 non couverts par les deux études de Groupe Synergis de 2012 ont-ils fait l'objet d'une caractérisation terrain au préalable?
3. Un cours d'eau est identifié sur la carte 2. Toutefois, le reste du tronçon du cours d'eau n'est pas représenté sur la carte 2. Celui-ci a-t-il été canalisé, détourné...?



Nous vous invitons à nous transmettre les documents ou les renseignements précités avant le 16 février 2013. À la réception de ceux-ci, nous pourrions poursuivre l'analyse de votre demande. Noter que d'autres questions pourront suivre.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Mélissa Galipeau-Deland
Analyste, Bio, M.Env.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone: 819-371-6581 poste 2029
Télécopieur: 819-371-6987
Courriel: melissa.galipeaudeland@mddefp.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Thibeault Dominic [<mailto:dominic.thibeault@v3r.net>]
Envoyé : 20 janvier 2014 15:56
À : Galipeau Deland, Mélissa
Objet : RE:

art. 48



Dominic Thibeault, biologiste
Coordonnateur développement durable

Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

dominic.thibeault@v3r.net
Tél: 819 372-4641, poste 2339
Cell: 819 692-0918
Télec.: 819 375-5865

De : Melissa.GalipeauDeland@mddefp.gouv.qc.ca
[<mailto:Melissa.GalipeauDeland@mddefp.gouv.qc.ca>]
Envoyé : 18 décembre 2013 09:49
À : Thibeault Dominic
Objet :

Bonjour Dominic,

J'aimerais savoir si tu étais au courant s'il y a eu un certificat d'autorisation pour le remblayage des plans d'eau/milieus humides dans le secteur de l'entreprise La Fernandière (voir document joint).

Merci et bonne journée,

Mélissa Galipeau-Deland

Analyste, Bio, M.Env.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec

100, rue Laviolette, bureau 102

Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Téléphone: 819-371-6581 poste 2029

Télécopieur: 819-371-6987

Courriel: melissa.galipeaudeland@mddefp.gouv.qc.ca

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.



Trois-Rivières, le 27 décembre 2013

Monsieur Alain Cayer
Ville de Trois-Rivières
2425, rue Louis-Allyson, C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

V/Réf. : 6000-13-067A-01

Prolongement des services, rues L.-P.-Normand et Charles-Malhiot

N/Réf. : 7470-04-01-00370-02

401 098 234

Objet : Demande de certificat d'autorisation pour des travaux en milieux humides

Monsieur,

Nous avons bien reçu, le 19 décembre 2013, votre demande du même jour ainsi que votre paiement de 548 \$ concernant l'objet mentionné ci-dessus.

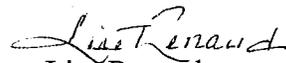
Votre demande a été transmise à M^{me} Mélissa Galipeau-Deland, analyste, qui procédera à l'analyse de celle-ci, ce qui nous permettra de déterminer la conformité des documents reçus et, le cas échéant, si d'autres renseignements, recherches ou études supplémentaires seront nécessaires pour connaître les conséquences du projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité. Vous pouvez communiquer avec M^{me} Galipeau-Deland au 819 371-6581, poste 2029.

Le Ministère s'est engagé auprès de sa clientèle à lui délivrer une réponse officielle dans les 75 jours suivant la réception d'une demande d'autorisation. Cet engagement ne tient compte que des délais de traitement imputables au Ministère. En effet, il est de votre responsabilité de nous fournir tous les renseignements requis pour l'étude de votre demande.

...2

Veillez prendre note que cet accusé de réception n'est pas une acceptation de la conformité ni une approbation du projet et ne permet pas la réalisation de celui-ci. Pour toute communication ultérieure, nous vous demandons de bien vouloir utiliser le numéro de référence inscrit précédemment.

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.


Lise Renaud
Agente de secrétariat

Autorisation ministérielle

OBJET : Travaux dans un milieu humide

N° gestion doc : 7470-04-01-00370-01
N° document : 402080016

REQUÉRANT : Ville de Trois-Rivières
Contact M. Dominic Thibeault
☎ 819-692-0918
✉ dominic.thibeault@v3r.net

LOCALISATION : Lots 6 070 959 et 6 104 703 du cadastre du Québec, dans la ville de Trois-Rivières

I) MISE EN CONTEXTE

Nous avons reçu, le 4 septembre 2019, une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 al.1 par.4 de la LQE pour des travaux associés à une compensation que la ville de Trois-Rivières s'était engagée à réaliser dans le cadre de sa demande de certificat d'autorisation pour le développement du parc industriel 40-55, délivré le 23 janvier 2014 (CA 401097651).

II) DESCRIPTION DU PROJET :

Initialement, ce projet prévoyait l'aménagement, sur les lots 6 070 959 et 6 104 703, d'un milieu humide de 3,5 hectares. Ce lot abritant une tourbière boisée avait subi des coupes totales et partielles quelques années auparavant. Or, en fonction des nouvelles connaissances en matière de création et de restauration de milieux humides, il devenait évident que la création ou la restauration d'un milieu humide de 3,5 ha n'était pas réaliste et surtout, pas souhaitable d'un point de vue environnemental. En effet, excepté les perturbations associées à la coupe forestière (perte de biodiversité, présence localisée d'EEE), le milieu naturel a conservé la plupart de ses fonctions écologiques.

Le projet initialement déposé, le 4 septembre 2019, prévoyait l'aménagement d'un étang d'au plus 0,27 ha. Or, aucun bilan hydrique ou plan d'ingénieur n'avait été produit pour s'assurer de la pérennité du milieu humide. Dans un contexte où la réalisation de l'étang selon les attentes du MELCC ne cadrerait pas dans le budget alloué pour ce projet et qu'à terme, il aurait été susceptible d'engendrer davantage d'impact négatif que positif (notamment en ce qui a trait à l'envahissement des EEE), la ville a proposé de modifier son projet.

La ville propose maintenant la réalisation de travaux visant à restaurer les fonctions écologiques impactés par les perturbations, mais de façon plus passive, via la réalisation de travaux d'aménagement du cortège floristique (éclaircie/contrôle pour diminuer la concurrence d'espèce

compétitrices). Ces travaux, recommandés par un ingénieur forestier via une prescription sylvicole, permettront de restaurer la tourbière boisée perturbée, d'une superficie de **46 986 m²**. La superficie indiquée à l'autorisation correspond à la superficie du milieu humide perturbée localisé sur les lots 6 070 959 et 6 104 703, sachant que la prescription sylvicole est susceptible d'affecter l'ensemble du milieu humide. La ville propose également des travaux d'aménagement faunique minimaliste, tels qu'une installation d'abris ou nichoir (travaux à des fins d'aménagement faunique exempté d'une autorisation en vertu de l'article 329 par.3 du REAFIE).

Aucune machinerie lourde ne sera utilisée pour ce projet.

III) ÉCHÉANCIER :

Les travaux en lien avec la prescription sylvicole seront réalisés à l'été 2022 (juin à septembre), et les travaux d'aménagement faunique, au mois de septembre et octobre 2022. Un suivi des travaux d'aménagement sera réalisé de 2023 à 2026. Un rapport sera transmis au MELCC pour chaque année de suivi.

IV) IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT :

Impacts positifs

Aucun

Impacts négatifs

Aucun

Puisque les travaux seront réalisés manuellement au moyen de scie mécanique, aucune mesure d'atténuation particulière n'est prévue considérant les impacts négatifs négligeables sur l'environnement du projet.

V) LES CONSULTATIONS et LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

L'encadrement du projet d'aménagement s'est fait à partir des documents suivants :

Bazoge, A., D. Lachance et C. Villeneuve. (2015). Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional, MDDELCC.

MDDELCC, (2015). Guide d'interprétation, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, MDDELCC, Direction des politiques de l'eau.

MDDEP, 2012. Les milieux humides et l'autorisation environnementale, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Direction des politiques de l'eau et Pôle d'expertise hydrique et naturel. 41 pages + annexes.

Puisqu'aucune intervention n'est prévue dans l'habitat du poisson, aucune demande d'avis faunique n'a été transmise au MFFP.

VI) EXIGENCES :

Lécales

Ce projet d'intervention dans des milieux humides est assujéti à une autorisation ministérielle délivrée en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (L.R.Q., Chap. Q-2).

L'article 345 par.1 du REAFIE exempte normalement les prescriptions sylvicoles en milieu humides boisé. Or, considérant des coupes partielles et totale ont été réalisées par le passé dans la zone d'étude, la principale condition (milieu humide boisé) associé à l'application de l'article 345 ne peut être respecté actuellement, sachant que les milieux humides en place sont dominé par leur strate herbacée et arbustive.

En vertu de l'article 46.0.5, aucune contribution financière n'est nécessaire pour ce projet.

VII) RECOMMANDATIONS :

En considération des éléments énumérés ci-haut, je recommande la **délivrance de l'autorisation ministérielle** en vertu de l'article 22 de la L.Q.E. à la ville de Trois-Rivières, pour des travaux d'aménagement en milieu humide.

VIII) PROGRAMME DE VÉRIFICATION :

art. 37

Analysé par :


Hubert Plamondon, analyste

Recommandé par :


Mélanie Bellemare, biol., coordonnatrice

ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION D'AUTORISATION

«Parc industriel 40-55»

DATE début Analyse : 10 janvier 2020**DATE fin Analyse :** 13 janvier 2020**REQUÉRANT :** **Ville Trois-Rivières**
Contact Mme. Julie Adams
☎ 819-372-4641 #2157
✉ jadams@v3r.ca**LOCALISATION :** 6 070 957, 6 070 958, 6 070 959, 6 104 699, 6 104 700, 6 104 701, 6 104 702, 6 104 703, 6 289 854, 6 289 855 et 6 289 856, du cadastre du Québec, dans la ville de Trois-Rivières.**OBJET :** Modification du zonage et des superficies associés à la zone de compensation**N° gestion doc :** 7470-04-01-00370-01**N° document :** 401886882**I) MISE EN CONTEXTE**

Pour des raisons techniques et d'urbanisme, la ville de Trois-Rivières souhaite modifier le zonage associé à la zone de compensation offerte par celle-ci pour son projet de parc industriel 40-55. Deux types de zonages étaient prévus à l'origine dans la zone de conservation, soit « conservation naturel » (CN) et « aire écologique » (AE), le premier étant un zonage très restrictif (aucune activité possible) et le deuxième, un zonage un plus extensif (sentier, valorisation, etc.).

Suite à la modification demandée, le zonage CN sera principalement associé au centre des secteurs conservés de manière à assurer une protection intégrale et optimale dans le temps des noyaux des complexes humides conservés (Figure 1).



Figure 1 Nouvelle disposition des AE et CN à l'échelle du parc industriel 40-55

Les superficies associés à chaque nouvelle zone CN et AE seront modifié ainsi :

	2014	2018	Différence (Δ)
Aire écologique (m ²)	430 905	718 246	+287 341
Conservation naturelle (m ²)	853 257	602 404	-250 853
Total (m²)	1 284 162	1 320 650	+36 488 (gain)

Il y aura donc, au final, une augmentation nette des superficies conservées, mais une légère diminution des superficies de zone CN. Malgré cette diminution de CN au détriment de l'AE, nous n'envisageons aucun impact négatif sur la pérennité de la zone initialement offerte en compensation.

Évidemment, tout travaux affectant des milieux humides ou hydrique à l'intérieur de la zone AE sera assujettis à une autorisation ministériel en vertu de l'article 22 al.1 par.4 de la LQE.

II) EXIGENCES :

Légales

Ce projet de modification d'autorisation est possible en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (L.R.Q., Chap. Q-2).

Administratives

Le requérant a déposé l'ensemble des documents nécessaires à l'analyse d'une demande de modification d'autorisation :

<input checked="" type="checkbox"/>	Lettre de demande de modification signée et datée.
<input checked="" type="checkbox"/>	Document mandatant le signataire.
<input checked="" type="checkbox"/>	Désignation cadastrale et zonage.
<input type="checkbox"/>	N.A. Autorisation de la CPTAQ.
<input checked="" type="checkbox"/>	Frais exigibles.

La déclaration du demandeur selon l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* n'est pas nécessaire puisque le demandeur est une ville.

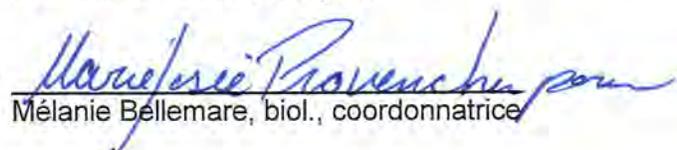
III) RECOMMANDATIONS :

En considération des éléments énumérés ci-haut et des avis divergents obtenus de la part de l'équipe dédiée, je recommande l'émission de la modification d'autorisation.

Analysé par :


Hubert Plamondon, analyste

Recommandé par :


Mélanie Bellemare, biol., coordonnatrice

Caron, Caroline

De: Galipeau Deland, Mélissa
Envoyé: 11 décembre 2017 11:06
À: 'Thibeault Dominic'
Cc: Plamondon, Hubert
Objet: RE: rencontre de demain

On ne pourra pas discuter des projets actuels qui concernent d'autres analystes. Il faudra prévoir une rencontre avec eux si c'est pas moi ou Hubert qui sommes sur le dossier.

Ni pour les projets 32 ou industriels , à moins qu'il y ait une partie hydrique!!

À demain,

Mélissa Galipeau-Deland
Analyste, Bio, M.Env.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec

100, rue Laviolette, bureau 102

Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Téléphone: 819-371-6581 poste 2029

Télécopieur: 819-371-6987

Courriel: melissa.galipeaudeland@mddelcc.gouv.qc.ca

De : Thibeault Dominic [mailto:dominic.thibeault@v3r.net]

Envoyé : 11 décembre 2017 11:02

À : Galipeau Deland, Mélissa <Melissa.GalipeauDeland@mddelcc.gouv.qc.ca>

Cc : Adams Julie <jadams@v3r.net>; Massicotte Daniel <dmassicotte@v3r.net>

Objet : RE: rencontre de demain

art. 48



Dominic Thibeault biol. M. Env.

Chef de division Hygiène du milieu et développement durable

dominic.thibeault@v3r.net

Tél. 819 372-4625, poste 2339 • Cell. 819 692-0918

Direction des travaux publics

2425, rue Louis-Allyson, C. P. 368

Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

v3r.net

De : Melissa.GalipeauDeland@mddelcc.gouv.qc.ca [<mailto:Melissa.GalipeauDeland@mddelcc.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 11 décembre 2017 09:47

A : Thibeault Dominic

Cc : Adams Julie

Objet : RE: rencontre de demain

Bonjour Dominic,

J'avais mis notre rencontre au calendrier! Si vous voulez moi et Hubert on peut vous rencontrer tel que prévu demain 9h à nos bureaux.

Si vous préférez reporter, il n'y a pas de problème.

Bonne journée,

Mélissa Galipeau-Deland

Analyste, Bio, M.Env.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec

100, rue Laviolette, bureau 102

Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Téléphone: 819-371-6581 poste 2029

Télécopieur: 819-371-6987

Courriel: melissa.galipeaudeland@mddelcc.gouv.qc.ca

De : Thibeault Dominic [<mailto:dominic.thibeault@v3r.net>]

Envoyé : 11 décembre 2017 08:19

À : Galipeau Deland, Mélissa <Melissa.GalipeauDeland@mddelcc.gouv.qc.ca>

Cc : Adams Julie <jadams@v3r.net>

Objet : rencontre de demain

art. 48



Dominic Thibeault biol. M. Env.

Chef de division Hygiène du milieu et développement durable

dominic.thibeault@v3r.net

Tél. 819 372-4625, poste 2339 • Cell. 819 692-0918

Direction des travaux publics

2425, rue Louis-Allyson, C. P. 368

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

Caron, Caroline

De: Plamondon, Hubert
Envoyé: 5 octobre 2020 15:14
À: Dominic Thibeault (dominic.thibeault@v3r.net)
Cc: 'Adams Julie'
Objet: 1ere demande d'information concernant votre demande d'autorisation pour des travaux d'aménagement d'un étang dans le parc industriel 40-55 - Ville de Trois-Rivières
Pièces jointes: 1ere demande d'information - Aménagement d'un étang dans le parc industriel 40-55 - Ville de Trois-Rivières.docx



N/Réf : 7470-04-01-00370-01

Monsieur,

Nous avons tenté sans succès de vous contacter afin d'échanger relativement au contenu de la demande d'information concernant le projet cité en objet. Ainsi, lorsque vous aurez pris connaissance de la pièce jointe, nous vous invitons à communiquer avec le soussigné afin d'en discuter.

Dans le cadre de la modernisation du régime d'autorisation environnementale, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a entrepris une révision de son processus de délivrance des autorisations environnementales.

Dans ce contexte, nous vous transmettons la **demande d'information** en format Word ci-jointe. Cette version vous permettra de répondre aux questions directement dans le fichier. Vous pourrez ensuite, lorsque vous aurez répondu à toutes les questions, signer cette copie, la numériser et nous transmettre celle-ci par voie électronique, accompagnée des documents et annexes en réponse à certaines questions lorsque requis. Cette nouvelle façon de faire permettra au Ministère de :

- Formuler ses questions de façon standard afin d'assurer une meilleure clarté et une meilleure prévisibilité;
- Mettre en contexte les questions en indiquant l'article de loi ou du règlement visé par la question, ainsi que nos attentes.

Les délais inscrits dans la lettre ci-jointe doivent être respectés. Si vous n'êtes pas en mesure de nous transmettre les informations demandées d'ici 30 jours, vous devez demander une prolongation de délai par courriel à l'analyste désigné, en précisant les raisons (justifications) de cette demande, ainsi que la date d'échéance souhaitée.

Les réponses partielles ne seront pas analysées, vous devez donc fournir des réponses complètes, le tout dans un seul envoi.

Si vous désirez un complément d'information, nous vous invitons à communiquer avec nous.

Recevez nos salutations distinguées.

Hubert Plamondon, biologiste

Secteur hydrique, naturel et aménagement du territoire
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
tél.: (819) 371-6581, poste 2007
télééc.: (819) 371-6987
courriel: hubert.plamondon@environnement.gouv.qc.ca



PAR COURRIEL

Trois-Rivières, le 5 octobre 2020

Monsieur Dominic Thibeault
Ville de Trois-Rivières
2425, rue Louis-Allyson, C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

V/Réf : 2019-04-144
N/Réf. : 7470-04-01-00370-01
401960468

**Objet : Première demande d'information
Demande d'autorisation**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'autorisation reçue le **10 septembre 2019**.

À la suite de la vérification de votre demande ainsi que tous les documents joints, nous constatons qu'en vertu de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#), certains renseignements sont nécessaires afin de poursuivre l'analyse des impacts de votre projet. Ainsi, veuillez :

- Transmettre **tous** les documents, renseignements et/ou études demandés ci-dessous dûment remplis à l'analyste responsable de votre demande d'ici les 30 prochains jours, soit **au plus tard le 5 novembre 2020**.
- Dans le cas où vous n'êtes pas en mesure de nous transmettre les informations demandées d'ici 30 jours, vous pouvez demander une prolongation de délai par courriel à l'analyste responsable de votre demande en précisant les raisons (justifications) de cette demande, ainsi que la date d'échéance souhaitée.
- Fournir une **réponse complète**, c'est-à-dire qui comprend des réponses précises à toutes les questions posées et tous les documents requis, le tout **dans un seul envoi**. Si ce n'est pas le cas, un rappel vous sera transmis afin de vous préciser les renseignements manquants. **Les réponses partielles ne seront pas analysées.**
- Retourner les documents et les plans ayant déjà été soumis, qui auraient fait l'objet de modifications depuis leur dernier envoi. Veuillez identifier clairement les corrections effectuées (en couleur par exemple) dans les documents.

Les présentes questions ont été préparées par l'analyste suivant :

Original signé par

Hubert Plamondon, biol.

VOLET MILIEUX HUMIDES, HYDRIQUES ET NATURELS

Q1

En vertu du 1er alinéa, 3e paragraphe de l'article 46.0.3 de la LQE, toute demande d'autorisation visée au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 22 relativement à un projet dans des milieux humides et hydriques doit notamment être accompagnée des renseignements et documents suivants :

1b)° une délimitation de la portion de ces milieux dans laquelle sera réalisée l'activité concernée, incluant toute portion additionnelle susceptible d'être affectée par cette activité.

Les informations transmises ne détaillent pas les superficies impactées par les aménagements. Puisque ces travaux sont réalisés en milieu humide (tourbière), les superficies impactées de façon temporaire et permanente doivent être connues, pour pouvoir évaluer les impacts sur l'environnement et s'assurer que les travaux sont conformes au projet de compensation présenté dans le dossier 7470-04-01-00370-01. Si la superficie de l'ouvrage ne permet pas d'atteindre la cible de 3,5 ha prévus, d'autres interventions devraient être intégrées au projet (ex. Restauration du couvert végétal, remouillage de la tourbière, fermeture de canaux de drainage, etc.).

Par ailleurs, il est mentionné à la page 10 de l'étude environnementale que les limites de la tourbière ont été modifiées pour englober entièrement la zone d'étude. Or, la carte 1 du même rapport ne représente pas cette affirmation.

Question : Veuillez préciser les limites du milieu humide (tourbière) et fournir, préférentiellement sous forme de tableau, les superficies impactées de façon temporaire (zones remises en état après les travaux, ex. : zone de circulation de la machinerie) et permanente (superficies dont les fonctions écologiques sont modifiées de façon permanente, ex.: îlot, fosse dans l'étang, belvédère, etc).

Document demandé : Tableau des superficies impactées par le projet

[R1 Réponse...](#)

[Voir document joint.](#)

Q2

En vertu du 1er alinéa, 3e paragraphe de l'article 46.0.3 de la LQE, toute demande d'autorisation visée au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 22 relativement à un projet dans des milieux humides et hydriques doit notamment être accompagnée des renseignements et documents suivants :

3° les impacts du projet sur les milieux visés ainsi que les mesures proposées en vue de les minimiser.

Dans ce contexte, veuillez répondre aux questions 2 à 4

Le bordereau des travaux pour la restauration mentionne à la page 2 qu'un prélèvement de bouture de saule, de cornouiller stolonifère et d'aulnes rugueux pourrait être réalisé avant les travaux de végétalisation. Comme ces interventions en milieux humides sont susceptibles, d'avoir un impact sur l'environnement, cet aspect du projet et ses impacts doit être documenté.

Question : Veuillez préciser si vous prévoyez prélever des boutures d'arbustes et le cas échéant, préciser la quantité prélevée, leur emplacement et la méthode de travail prévus pour y parvenir.

R2 Réponse...

Q3

Dans le cadre de l'analyse de la demande, nous constatons que certains renseignements en ce qui a trait aux impacts de votre projet et les mesures à mettre en place pour les minimiser sont manquants. Plus précisément, des mesures doivent être prévues pour empêcher l'empiètement sur les milieux humides et hydriques évités et pour limiter l'apport de sédiments dans le réseau hydrographique.

Question : Dans le but de minimiser les impacts du projet, veuillez donc indiquer et détailler les mesures d'atténuation qui seront mises en place pendant et/ou après les travaux pour :

- a. Éviter l'empiètement dans les milieux humides non affectés par le projet ou adjacents aux zones de travaux;
- b. Limiter l'apport de sédiments dans les milieux humides et hydriques et fossés adjacents aux zones de travaux;

R3 Réponse...

Q4

L'étude environnementale jointe au dossier relève la présence éparse de deux espèces exotiques envahissantes dans la zone d'étude sans toutefois les localiser. Dans un contexte où l'objectif du projet est notamment d'améliorer la biodiversité du secteur, il nous apparaît fondamental de porter une attention particulière à cet enjeu. Considérant la difficulté technique d'éradiquer une espèce envahissante bien établie et l'impact qu'elles ont sur la biodiversité d'un milieu, cet enjeu d'importance doit être considéré avant le début des travaux.

La mise sur pied d'un plan de gestion des espèces exotiques envahissante permettrait de documenter la problématique et les mesures à prendre avant, pendant et après les

travaux pour limiter les risques de propagation dans la zone des travaux et à proximité. Ce plan devrait notamment prévoir comment seront gérées les populations existantes pour qu'à défaut de l'enrayer complètement (si techniquement impossible), on puisse minimalement la circonscrire. Une bonne connaissance de la problématique passe d'abord par l'identification adéquate (géoréférencés, et *rubanés*) des colonies et individus localisé dans la zone des travaux. Cette planification permettra d'optimiser les méthodes de travail au terrain (gestion des sols contaminés, prédétermination des zones de circulation de la machinerie, de lavages, d'entreposage des déblais, restauration et couverture des sols à nus, etc.) pour limiter les risques de propagation.

Question : Veuillez détailler les mesures qui seront mises en place pour gérer de façon adéquate la problématique des espèces exotiques envahissantes.

Document demandé : Plan de gestion des espèces exotiques envahissantes.

[R4 Réponse...](#)

Voir document joint.

Q5

Selon le 3^e alinéa de l'article 24 de la LQE, le ministre peut exiger, dans le délai et selon les modalités qu'il fixe, tout autres renseignements, document ou étude supplémentaires qu'il estime nécessaire pour connaître les impacts du projet sur la qualité de l'environnement avant de prendre sa décision.

Dans ce contexte, veuillez répondre aux questions 5 à 7.

Selon Bazoge (2015), un étang se caractérise entre autres par la présence de plantes aquatiques flottantes ou submergées ainsi que de plantes émergentes dont le couvert fait moins de 25% de la superficie du milieu. Les aménagements doivent également permettre le maintien des conditions hydriques propres aux milieux humides.

Les informations transmises dans la demande ne précisent pas les particularités techniques du projet qui permettront de maintenir dans le temps les caractéristiques d'un étang (tel que défini dans Bazoge (2015)) de même que ses fonctions écologiques. Puisque ce type d'ouvrage nécessite une analyse de mécaniques des sols afin d'assurer la rétention des eaux, l'implication d'un ingénieur est requise.

Question : Par conséquent, veuillez :

- Détailler les aspects techniques de l'aménagement qui permettront d'assurer sa pérennité, considérant que la nappe phréatique au nord de la zone des travaux n'a pas été localisée dans les 50 premiers cm (wpt037) ;
- Prévoir un plan de végétalisation de l'étang permettant d'y développer un cortège floristique typique des étangs.

Document demandé : Plan d'ingénieur de l'aménagement et plan de végétalisation de l'étang.

[R5 Réponse...](#)

[Voir document joint.](#)

Q6

Pour s'assurer de la réussite du projet (pérennité des aménagements, succès de la végétalisation, gestion des EEE, etc.), un suivi doit être réalisé, minimalement aux années 1, 3 et 5 suivant les travaux, pour identifier d'éventuelles problématiques par rapport aux plans initiaux et prévoir des mesures correctives le cas échéant. Chacun de ces suivis devrait impliquer la rédaction d'un rapport à transmettre au MELCC pour documenter la réussite du projet. Telle que présentée, la demande d'autorisation ne prévoit aucun suivi post travaux.

Question : Par conséquent, veuillez fournir un programme de suivis détaillé, prévoyant des rapports de suivis aux années 1, 3 et 5 suivant les travaux.

Document demandé : Programme de suivis des aménagements

[R6 Réponse...](#)

[Voir document joint.](#)

Q7

La demande contient un calendrier des travaux qui, en fonction de la période actuelle, n'est plus à jour.

Question : Veuillez fournir un calendrier mis à jour des travaux.

[R7 Réponse...](#)

Nous vous rappelons que la réalisation ou l'exploitation de votre projet, présentement en cours d'analyse, pourra débuter uniquement lorsque vous aurez obtenu l'autorisation requise par la [LQE](#).

Finalement, une fois tous les documents requis en main, nous poursuivrons l'analyse de votre demande dans les meilleurs délais. Si vous avez des questions au sujet de la présente lettre, n'hésitez pas à communiquer avec l'analyste responsable de votre demande, M. Hubert Plamondon, par courriel à l'adresse suivante: hubert.plamondon@environnement.gouv.qc.ca.

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

À compléter **obligatoirement** par le demandeur et/ou le mandataire **lors de l'utilisation de ce gabarit pour répondre aux questions ci-dessus.**

	DEMANDEUR	MANDATAIRE
Nom en lettres moulées		
Signature		
Date		
Au besoin, veuillez indiquer les nos. de questions auxquelles vous avez répondu		

À utiliser si plus d'un mandataire

	MANDATAIRE 2	MANDATAIRE 3
Nom en lettres moulées		
Signature		
Date		
Au besoin, veuillez indiquer les nos. de questions auxquelles vous avez répondu		

Caron, Caroline

De: Plamondon, Hubert
Envoyé: 4 novembre 2021 09:35
À: 'Adams Julie'; Dominic Thibeault (dominic.thibeault@v3r.net)
Objet: TR: Message from "i04r-npi-21"
Pièces jointes: 20211104090002660.pdf

Bonjour à vous deux,

Voici une copie numérisée de l'autorisation pour les travaux d'aménagement et de mise en valeur au parc industriel 40-55.

N'hésitez pas si vous avez des questions.

Bonne journée!

Hubert Plamondon, biol.

Analyste

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec 100, rue Laviolette, bureau 102 Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9 www.environnement.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : ricoh@environnement.gouv.qc.ca <ricoh@environnement.gouv.qc.ca> Envoyé : 4 novembre 2021 09:00 À : Véronneau, Sylvie <Sylvie.Veronneau@environnement.gouv.qc.ca>; Plamondon, Hubert <Hubert.Plamondon@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Message from "i04r-npi-21"

Cet e-mail a été envoyé par "i04r-npi-21" (MP C4504).

Date de numérisation: 04.11.2021 09:00:02 (-0400) Contacter si besoin : ricoh@environnement.gouv.qc.ca

Trois-Rivières, le 3 novembre 2021

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville, C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

N/Réf. : 7470-04-01-00370-01

402080018

V/Réf. : 2019-04-144

Objet : Travaux dans un milieu humide

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation du 3 septembre 2019, reçue le 4 septembre 2019 et complétée le 29 octobre 2021, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant l'activité décrite ci-dessous :

Travaux de restauration et de mise en valeur d'un milieu humide, sur les lots 6 070 959 et 6 104 703 du cadastre du Québec, dans la ville de Trois-Rivières.

Les activités nécessaires à la réalisation du projet affectent des milieux humides et hydriques (tourbière boisée) sur une superficie de 46 986 m². Le tout localisé sur les lots 6 070 959 et 6 104 703 du cadastre du Québec, dans la ville de Trois-Rivières.

Conformément aux articles 46.0.1 et 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, aucune contribution financière n'est exigée.

L'activité de restauration d'un milieu humide doit débuter dans les deux ans de la date de délivrance de cette autorisation. À défaut, l'autorisation pour cette activité est annulée de plein droit.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation, datée du 3 septembre 2019, signée par M. Dominic Thibeault, Ville de Trois-Rivières, incluant les documents joints;
- Courriel transmis le 22 juin 2021, par M^{me} Julie Adams, Ville de Trois-Rivières, concernant des précisions relatives au projet et ses impacts sur l'environnement, incluant une pièce jointe;
- Courriel transmis le 22 octobre 2021, par M^{me} Julie Adams, Ville de Trois-Rivières, concernant une prescription sylvicole prévue dans le cadre des travaux, incluant une pièce jointe;

- Courriel transmis le 29 octobre 2021, par M^{me} Julie Adams, Ville de Trois-Rivières, concernant des précisions relatives au projet et ses impacts sur l'environnement, incluant une pièce jointe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



GL/HP/sv

Guy Lapointe
Directeur régional adjoint
de l'analyse et de l'expertise de la
Mauricie et du Centre-du-Québec